

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le 9 mars, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 3 mars par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Présents

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Vanessa BARBANT, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Sophie ROTKOPF à Mme Clotilde ROBIN, M. Fabien LAMBERT à Mme Corinne TRONCY, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Valérie PROST MALLET, Mme Hélène LAPALUS, à Mme Catherine BRUN, Mme Virginie BERNIER à Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Jade PETIT à M. Edmond BOURGEON, M. Mahdi NOUIBAT à M. Christian DORANGE, Mme Vickie FIOUX REDEUILH à Mme Vanessa BARBANT, M. Alexandre GRANGE à M. Gilles PASSOT, M. Estéban PIAT à Mme Sabine VERMOREL, M. Denis VANHECKE à Mme Brigitte DUMOULIN.

Absent sans pouvoir

M. Andrea IACOVELLA.

Secrétaire

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB est élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. M. le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- 1 - Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu
Rapporteur : M. le Maire
- 2 - Lancement des marchés publics - Information
Rapporteur : M. Dorange

FINANCES - MOYENS GENERAUX

- 3 - Evénement Urbana.rt 2023 - Déplacement à Reutlingen - Prise en charge des frais de transport - Approbation
Rapporteur : Mme Lupu Bratiloveanu

INTERCOMMUNALITE

- 4 - Prestations de location et maintenance des équipements de reprographie - Convention constitutive d'un groupement de commandes avec Roannais Agglomération, les communes de Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Mably, Noailly, Notre-Dame-de-Boisset, Riorges et Villerest, la Roannaise de l'Eau et le S.E.E.D.R. – Désignation de représentants - Approbation
Rapporteur : Mme Bernier

COMMERCE - ARTISANAT

- 5 - Dynamisation du commerce et de l'artisanat local - Animations organisées par les Vitrines de Roanne - Exonération des droits d'occupation du domaine public - Année 2023 - Approbation
Rapporteur : M. Guillermin

CULTURE ET EVENEMENTS

- 6 - Ciné Court Animé - 14ème édition du Festival International du Court-Métrage d'Animation de Roanne - Programmation - Conventions de partenariat - Approbation
Rapporteur : M. Banchet
- 7 - Fête de la Musique - Edition 2023 - Contrats - Approbation
Rapporteur : Mme Lupu Bratiloveanu
Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette
- 8 - Adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique Reolnat – Convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle - Approbation
Rapporteur : Mme Barbant
- 9 - Gratuité du droit d'entrée lors de grandes manifestations - Approbation
Rapporteur : M. Brasseur Minard

CADRE DE VIE

Site République-Gambetta - Aménagement de l'îlot - ZAC République Gambetta

- 10 - Dossier de Réalisation - Approbation
Rapporteur : Mme Robin
- 11 - Programme des équipements publics - Approbation
Rapporteur : M. Murzi
- 12 - Action Cœur de Ville - Secteur Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain - Convention de financement et d'objectifs OPAH RU avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, Roannais Agglomération, la Banque des Territoires, Action Logement, le Département de la Loire et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire - Approbation
Rapporteur : Mme Vermorel
- 13 - Aménagement du carrefour rue de Charlieu/avenue du Polygone - Offre de concours - Convention avec les SCI Mars de Roanne et ANPL - Acquisition et cession de parcelles - Approbation
Rapporteur : M. Nouibat
- 14 - Aménagements cyclables entre le giratoire Valmy et le carrefour de la RD 482 avec l'avenue de la Marne et la rue Rhin Danube – Convention avec le Département de la Loire - Approbation
Rapporteur : M. Passot
- 15 - Gestion des voies limitrophes entre les communes de Roanne et Vougy - Convention - Approbation
Rapporteur : Mme Prost Mallet
- 16 - Dissimulation des réseaux rue de Varennes par le S.I.E.L.-T.E. - Versement du fonds de concours au S.I.E.L.-T.E. - Approbation
Rapporteur : M. Bost
- 17 - Vidéoprotection - Protocole d'accord transactionnel avec la société INEO INFRACOM - Approbation
Rapporteur : M. Murzi
- 18 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - Bilan du 4^{ème} trimestre 2022 - Compte-rendu
Rapporteur : Mme Brun

AFFAIRES DIVERSES

*

* *

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2023 est approuvé.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022 :

2023-5

COMMANDE PUBLIQUE

Entretien des ascenseurs et élévateurs dans les bâtiments de la Ville de Roanne – Marché passé avec l'entreprise Loire Ascenseurs

2023-6

COMMANDE PUBLIQUE

Réparation du pont Gerbay à Roanne – Marché sans publicité ni mise en concurrence passé avec la SARL AUVERGNE BETONS SPECIAUX

2023-7

CULTURE

Saison théâtrale 2022-2023 – Occupation du domaine public

2023-8

CULTURE

Saison théâtrale 2022-2023 – Occupations du domaine public

2023-9

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Construction d'un équipement éducatif et intergénérationnel, site République Gambetta – Demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2023

2023-10

COMMANDE PUBLIQUE

Fourniture de végétaux - Marchés passés avec les entreprises : CHOLAT PEPINIERES - PEPINIERES DANIEL SOUPE - CHAUVIRE DIFFUSION - VAN DEN BERK - GUILLOT-BOURNE II - PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY - PLANDANJOU - DAMINE VIVIER PEPINIERES - CHOMBART VINCENT - ETABLISSEMENT EMMANUEL LEPAGE - BARRAULT HORTICULTURE

2023-11

COMMANDE PUBLIQUE

Cimetières : création d'allées en enrobé - Accord cadre à bons de commande passé avec la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST

2023-12

COMMANDE PUBLIQUE

Fourniture de mobilier – Marchés passés avec l'entreprise DENIS PAPIN COLLECTIVITES

2023-13

PROPRIETES COMMUNALES

Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive - Restauration église Saint Etienne - Convention

2023-14

PROPRIETES COMMUNALES

Mise à disposition d'un local commercial situé au 1er étage de l'Espace commercial Saint-Louis à la SAS "Reconditionne ton Phone" - Bail d'occupation précaire

2023-15**PROPRIETES COMMUNALES**

Mise à disposition d'espaces sur le site du Château de Roanne à l'Office de Tourisme Roannais Tourisme - Convention d'occupation

2023-16**PROPRIETES COMMUNALES**

Mise à disposition de la parcelle AN n° 1009 à l'Association des Amis de Maria Montessori (ARAM) - Convention d'occupation

2023-17**FINANCES-MOYENS GENERAUX**

Aménagement des Bords de Loire à Roanne - phase II - Candidature à l'appel à projet FEDER : Accompagner les territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes

2023-18**FINANCES-MOYENS GENERAUX**

Aménagement des Bords de Loire à Roanne - phase II - Demande de financement dans le cadre du Contrat Négocié II avec le Département de la Loire

2023-19**COMMANDE PUBLIQUE**

Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès – Marché passé avec le groupement PLAN B, ATELIER DU BOCAL, CAP VERT INGENIERIE et LE POINT LUMINEUX

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

2. Lancement des marchés publics – Information

Monsieur Dorange indique que le Conseil Municipal doit être informé régulièrement des marchés publics à lancer ou en cours et fait le point sur ces marchés publics :

Nature de la consultation	Objet	Procédure	Durée prévisionnelle de la prestation	Période prévisionnelle de consultation
Travaux	Petits travaux d'entretien sur les réseaux secs et humides	Procédure adaptée	1 an renouvelable 3 fois dans la limite de 4 ans	Février 2023 – Mars 2023
Fournitures	Fourniture de denrées alimentaires	Procédure formalisée	1 an renouvelable 3 fois dans la limite de 4 ans	Février 2023 – Mars 2023

Fournitures	Fourniture et pose d'une salle de classe modulaire à l'école Jean Rostand	Procédure adaptée	8 mois	Janvier 2023 – Mars 2023
Service	Effarouchement des étourneaux par fauconnerie	Procédure adaptée	1 an renouvelable 3 fois dans la limite de 4 ans	Février 2023 – Mars 2023
Travaux	Démolition de bâtiments 7 bd du cimetière (3 lots)	Procédure adaptée	4 mois	Février 2023- Mars 2023

Madame Riamon : Sur le marché de denrées alimentaires, quels sont les critères bio, local, les signes de qualité que vous avez retenus ?

Monsieur le Maire : Je ne connais pas le détail. Le cahier des charges est en ligne. Généralement pour ce genre de prestation, on fait appel à des professionnels localement.

Le Conseil Municipal en prend acte.

FINANCES – MOYENS GENERAUX

3. Evènement Urbana.rt 2023 – Déplacement à Reutlingen – Prise en charge des frais de transport – Approbation

Madame Lupu Bratiloveanu rappelle qu'à l'instar des éditions 2021 et 2022, la Ville de Reutlingen organise les 24 et 25 juin prochains, l'évènement Urbana.rt à destination de toute personne ayant une certaine expérience dans le Street-Art.

Pour rappel, deux roannais avaient été conviés aux éditions 2021 et 2022 où ils avaient pu, parmi de nombreux graffeurs émergents ou chevronnés, faire découvrir leur propre univers graphique et établir des échanges.

La Ville de Reutlingen propose à nouveau d'ouvrir cet évènement aux villes jumelles en conviant à nouveau, deux candidats roannais. Elle prend à sa charge tous les produits mis à disposition des participants (peinture, accessoires de bombe aérosol, échelle, ...) ainsi que l'hébergement et les repas sur la durée du séjour.

Deux artistes roannais se sont portés volontaires pour participer à cette manifestation : le lauréat 2022 de « Roanne Jeune Talent », challenge « Graff » et le président du jury RJT, célèbre graffeur et réalisateur de nombreuses fresques d'embellissement urbain à Roanne.

Aussi, pour mener à bien ce projet permettant de faire rayonner les talents de nos deux candidats roannais à l'échelle européenne et également de développer des échanges artistiques avec notre ville jumelle allemande, la Ville de Roanne souhaite soutenir cette initiative et prendre en charge les frais de déplacement inhérents à cet événement pour les deux participants roannais dans la limite du prix le plus économique, quel que soit le type de transport.

Monsieur le Maire : Je profite de cette délibération qui concerne Reutlingen pour vous informer que cette ville jumelle dispose, ce qui est rare pour une ville de cette importance, d'un orchestre philharmonique et qu'il sera à Roanne le 15 septembre prochain pour une représentation exceptionnelle. Je vous demande de réserver d'ores et déjà cette date puisque ce ne sont pas moins de 80 musiciens qui se déplaceront jusqu'en terre roannaise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le remboursement des frais de transport des candidats roannais dans les conditions définies ci-dessus.

INTERCOMMUNALITE

4. Prestations de location et maintenance des équipements de reprographie – Convention constitutive d'un groupement de commandes avec Roannais Agglomération, les communes de Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Mably, Noailly, Notre-Dame-de-Boisset, Riorges et Villerest, la Roannaise de l'Eau et le S.E.E.D.R. – Désignation de représentants - Approbation

Monsieur Lassaing indique qu'en 2018, un groupement de commandes pour la mise en place d'accord-cadres portant sur la location-maintenance des équipements de reprographie services et logiciels associés a été constitué entre Roannais Agglomération, les communes de Roanne, Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Mably, Notre-Dame-de-Boisset, Riorges, Villerest, la Roannaise de l'Eau, l'Office du Tourisme de Roannais Agglomération, le S.E.E.D.R. et le CCAS du Coteau.

Des accords-cadres à bons de commandes (location et maintenance) propres à chaque entité (lots "services administratifs", "écoles", "service reprographie de la Ville de Roanne") ont été signés avec les sociétés ELAN BUREAUTIQUE et RBI.

Ces contrats arrivant prochainement à échéance fin 2023, il a été proposé à l'ensemble des communes de Roannais Agglomération de constituer un nouveau groupement de commandes dans les conditions prévues aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique (CCP) pour :

- le choix d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en place d'accord-cadres de location-maintenance d'équipements de reprographie,

- le choix du (ou des) prestataire(s) pour la location et maintenance des équipements de reprographie.

Huit communes ont répondu favorablement.

La création de ce groupement de commandes entre Roannais Agglomération, les communes de Roanne, Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Mably, Noailly, Notre-Dame-de-Boisset, Riorges, Villerest, la Roannaise de l'Eau, et le S.E.E.D.R. nécessite la passation d'une convention constitutive entre ses membres, afin de fixer les modalités de fonctionnement de ce groupement dont la Ville de Roanne sera coordonnateur, conformément à l'article L.2113-7 du CCP.

A ce titre, la Ville de Roanne assurera la gestion de l'ensemble des procédures de consultation mais elle n'est pas mandatée pour signer et exécuter les accords-cadres objet du présent groupement. Chaque membre devra en effet signer son marché ou ses accords-cadres, chacun pour ce qui le concerne, aussi bien pour la mission AMO que pour la location-maintenance d'équipements de reprographie.

La convention de groupement précise en outre les modalités de répartition des coûts de la mission AMO qui seront calculés au prorata du nombre d'équipements de reprographie objet des marchés de chaque collectivité ou organisme.

En vertu de l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), une Commission d'Appel d'Offres spécifique au groupement de commandes doit être constituée, ce qui nécessite de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant élus parmi les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de chaque collectivité membre du groupement.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes : M. Lassaigue, titulaire et M. Dorange, suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la constitution d'un groupement de commandes à intervenir entre Roannais Agglomération, les communes de Roanne, Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Mably, Noailly, Notre-Dame-de-Boisset, Riorges et Villerest, la Roannaise de l'Eau, et le S.E.E.D.R. relative à la location maintenance des équipements de reprographie et désigne M. Lassaigue, titulaire, et M. Dorange, suppléant en qualité de représentants de la Ville de Roanne au sein de la C.A.O. du groupement de commande.

COMMERCES - ARTISANAT

5. Dynamisation du commerce et de l'artisanat local – Animations organisées par les Vitrines de Roanne – Exonération des droits d'occupation du domaine public – Année 2023 - Approbation

Monsieur Guillermin informe que, chaque fois qu'elle le peut et de façon appropriée, la Ville de Roanne soutient le commerce et l'artisanat local, afin de les dynamiser et renforcer ainsi son attractivité.

L'association des Vitrines de Roanne organisera pour l'année 2023 plusieurs animations :

- deux déballages les samedis 8 avril et 8 juillet 2023 ;
- un défilé de mode dans les rues piétonnes et sur la place du Marché le samedi 13 mai 2023.

En ce sens, il est proposé d'exonérer des droits d'occupation du domaine public ces animations.

Ces exonérations concerneraient l'ensemble des commerçants sédentaires participants situés en zone piétonne et dans les rues Jean Jaurès et Alsace Lorraine, sous réserve de la compatibilité du déballage avec les circulations piétonne et routière, et du respect des espaces destinés au stationnement.

Par ailleurs, il est également proposé d'exonérer des droits d'occupation du domaine public toutes les animations qui seront mises en place lors de la Grande Braderie du dimanche 10 septembre 2023 (parcours draisienne, structure gonflable, ...) sur la place du Marché, afin d'apporter un complément d'attractivité pour l'événement.

Monsieur Beysson : Je ne sais pas si tout le monde a en tête le commentaire de l'année dernière qui concernait le défilé de mode et la question de sa place dans le cadre de la transition écologique, à cette occasion vous aviez fait une proposition de travailler sur une contrepartie de cette exonération en réfléchissant à une norme ISO qui permet d'accompagner ce type d'évènement culturel de défilé dans une perspective d'amélioration et de transition écologique. On voulait savoir ce qui a été fait par rapport à cela dans le cadre de cette nouvelle année, est-ce qu'il y a eu des discussions sur sujet-là, liées à cette norme ISO ou un autre dispositif ? Est-ce que vous en avez tenu compte ?

Monsieur le Maire : Pour être très honnête avec vous, non, les rencontres que nous avons eues avec la Présidente des Vitrines de Roanne et son organisation, c'est une petite structure, les normes ISO sont très complexes y compris pour vouloir se faire certifier mais ne serait-ce que respecter au minimum ces normes implique des dépenses qui ne sont pas négligeables. Là on est vraiment sur une animation de commerces de centre-ville avec une structure associative porteuse qui est faible et par conséquent, je ne me suis pas senti de leur proposer d'avancer sur ce terrain-là. Maintenant vous pouvez prendre contact avec Les Vitrines de Roanne et leur proposer d'avancer elles-mêmes si elles le souhaitent sur ce sujet.

Monsieur Beysson : J'avais précisé norme ISO ou autre dispositif parce qu'il y a possibilité de créer des démarches hors cadre d'une norme ISO si celle-ci est trop contraignante, c'est simplement savoir s'il y a une intention d'aborder le sujet. En l'état, dans la mesure où on est sur le même alignement que la position de l'année dernière et la même orientation, pas de changement significatif par rapport à ce qui se faisait, on vote contre cette délibération. Je retiens la remarque de prendre contact avec eux.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 35 voix (Groupes Majorité + "A Gauche pour Roanne" + M. Pion)

CONTRE : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'exonération des droits d'occupation du domaine public au titre des animations organisées par l'association des Vitrites de Roanne, dans les conditions précitées.

CULTURE ET EVENEMENTS

6. Ciné Court Animé – 14^{ème} édition du Festival International du Court-Métrage d'Animation de Roanne – Programmation – Conventions de partenariat - Approbation

Le clip de la bande annonce du Ciné Court Animé est diffusé.

Monsieur Banchet indique que le "Ciné Court Animé" - Festival international du court-métrage d'animation de Roanne présentera cette année sa 14^{ème} édition.

La manifestation se présente aujourd'hui comme l'un des événements majeurs dédiés au cinéma d'animation au niveau national et peu de festivals en Europe présentent un tel panorama dédié au court d'animation. De fait, c'est un moment culturel fort de notre territoire et un événement qui participe fortement à l'attractivité de ce dernier. Ciné Court Animé valorise les talents émergents de l'animation et des nouvelles images.

Ciné Court Animé est l'un des 4 festivals représenté au comité Animation des César (Paris, Clermont-Ferrand, Annecy) et son directeur est membre de l'Académie.

La 14^{ème} édition de la manifestation est prévue du 20 au 26 mars 2023 dans les salles de cinéma de Roanne et aussi dans divers lieux culturels de la Ville de Roanne et de Roannais Agglomération.

La grande majorité des projections se déroule au cinéma l'Espace Renoir (compétitions, rétrospectives et scolaires) partenaire du festival depuis ses débuts. Des séances seront également proposées au cinéma Le Grand Palais. Des séances scolaires seront proposées à Charlieu au cinéma Les Halles.

A destination d'un public adulte et adolescent (hors séances scolaires), la manifestation proposera cette année durant 7 jours de projections, la découverte de plus de 230 films issus de quarante pays répartis en six compétitions et diverses rétrospectives. Cette année, le festival a reçu plus de 2 000 films issus de 104 pays, ce qui constitue un nouveau record et montre l'importance de notre manifestation et sa notoriété au niveau international.

Plusieurs thématiques sont mises en avant cette année : « danse et animation » et « animation ibéro-américaine ».

Des réalisateurs/trices et professionnels (festivals, distributeurs, ...) seront présents durant le festival et des rencontres avec le public sont programmées. Divers réalisateurs nominés ou récompensés par des César et Oscar ont déjà annoncé leur venue et pourront rencontrer le public.

Comme chaque année, un jury international composé de personnalités et de professionnels reconnus internationalement sera mobilisé sur les trois jours de compétition. Marine Laclotte, césarisée en 2022 et lauréate de 2 prix à Roanne, sera présente ainsi que Jean-Charles Mbotti Malolo, chorégraphe, danseur et réalisateur nominé aux César.

Actions d'éducation à l'image tout au long de l'année

Au fil des éditions, le festival s'est positionné comme un vecteur important d'éducation à l'image pour le public jeune, jouant un rôle primordial dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. De nombreuses séances d'éducation à l'image sont proposées durant toute la semaine ainsi que des séances "jeune public & famille".

Plus de 5 700 élèves, ce qui constitue un nouveau record historique, issus d'une cinquantaine d'établissements sont déjà inscrits pour ces projections adaptées qui se dérouleront à l'Espace Renoir. Ces séances se dérouleront sur 10 jours pour répondre à une très forte demande.

Une résidence animation, portée par Roannais Agglomération dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture, en lien avec le festival accueille 4 réalisateurs professionnels depuis septembre 2022 dans 6 collèges du territoire qui réalisent des films d'animation et apprennent à maîtriser les outils numériques (image et son).

Des actions à l'année sous l'intitulé « Le Festival s'anime pour tous » sont aussi proposées dans différentes structures (pédopsychiatrie, IME, centres sociaux...).

Un rayonnement territorial affirmé

Pour renforcer l'impact et le rayonnement du festival, une collaboration avec d'autres lieux culturels et éducatifs s'est mise en place au fil des éditions sur une période plus longue. La ville vit au rythme animé durant plusieurs semaines à travers diverses programmations et propositions (expositions, spectacles, conférences...).

Le festival continue son travail autour des nouvelles technologies numériques et proposera de nouveau un espace de Réalité Virtuelle durant une semaine à la médiathèque de Roannais Agglomération - Roanne. Le public sera acteur d'expériences cinématographiques incroyables en 360°.

Le Conservatoire de Roannais Agglomération et le festival proposeront une journée entièrement dédiée à la relation musique, sound design et 7ème art animé à travers divers ateliers gratuits, des ciné-concerts et des rencontres avec des compositeurs professionnels. Le partenariat sur cette journée spéciale se développe avec le Master de Musiques Appliquées aux Arts Visuels (MAAV) de l'université Lyon 2 qui présentera diverses compositions pour des films animés en direct.

Le Théâtre de Roanne présentera le spectacle *Equinoxe* d'Adrien M & Claire B en collaboration avec Limousine. Ce spectacle original mélangeant danse, arts numériques et musique sera programmé le lundi 20 mars.

Le jeudi 23 mars au Théâtre, une conférence de Jean-Charles Mbotti Malolo, réalisateur, chorégraphe et danseur, proposera de découvrir la relation entre danse et cinéma d'animation dans son travail d'auteur et de cinéaste.

Des propositions en ligne

Une courte sélection de courts métrages du festival sera présentée en ligne sur une plateforme dédiée afin de toucher et d'attirer un public encore plus large.

De même, la compétition de vidéo clips se déroulera en ligne et en accès libre sur la page web de notre partenaire Kibлинд.

Les partenaires du festival

Des conventions seront établies comme lors des précédentes éditions avec les trois cinémas partenaires (Ciné Rivage, Le Grand Palais et Les Halles) de la manifestation en particulier concernant les reversements de billetterie et l'organisation générale.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte une subvention de 12 000 € et le Département de la Loire une aide de 10 000 €.

Le Ministère de la Culture et le CNC (Centre National du Cinéma et l'image animée) soutiennent la manifestation à hauteur de 6 000 €.

Ciné Court Animé continue son partenariat avec Sopra Steria, qui a souhaité s'associer à la manifestation et qui s'est engagé aux côtés du festival sur diverses actions et apporte un soutien financier de 6 000 € par an sur 3 ans (2022-2024).

La SNCF s'engage de nouveau aux côtés du festival et permettra de mettre en avant les bandes-annonces du festival sur ses écrans en gare durant le mois de mars. Des billets à tarif réduit seront proposés aux spectateurs désirant se rendre à Roanne durant la manifestation (- 40 %).

Des partenariats de communication sont également mis en place comme chaque année, en particulier avec TELERAMA qui renouvelle son soutien à l'événement, KIBLIND magazine national dédié au graphisme et à l'illustration ou encore France BLEU qui proposera diverses émissions spéciales en direct du festival.

Le festival Ciné Court Animé renforce ses partenariats avec des écoles régionales d'animation. Une collaboration avec le Master de l'Ecole Condé de Lyon sera mise en place autour de la création d'affiches off du festival sur la thématique « danse et animation » et la création de bandes annonces réalisées par les élèves du master animation. Tous les élèves de la section animation se rendront à Roanne durant le festival afin de présenter leurs travaux et de participer à des séances et rencontres.

Afin de formaliser l'ensemble des partenariats mis en place pour la production, la programmation, la billetterie, le financement et la communication du festival, des conventions précisant les modalités de mise en œuvre et les engagements mutuels seront établies avec les différents partenaires.

Madame Chevillard : Une petite question, le montant que cela représente et savoir si c'est à peu près l'équivalent de chaque année ?

Monsieur Banchet : C'est la même somme que l'année dernière et qu'il y a 2 ans, cela n'a pas augmenté. Les recettes étant un petit peu plus importantes et je pense que les 60 000 € ne sont pas dépassés.

Monsieur le Maire : Si je peux me permettre juste une légère contradiction, nous avons des dépenses qui se montent à 66 000 € et des recettes à 44 000 €, c'est 22 000 € pour le coût du budget, pour un événement aujourd'hui reconnu nationalement et internationalement. Il y a 3 festivals majeurs du court métrage en France, Paris, Clermont-Ferrand, Annecy et nous sommes juste derrière à une marche du podium, donc c'est un bel événement. Je voudrais en tout cas ici publiquement saluer son directeur, Loïc Portier, qui porte avec son équipe très réduite, ce festival et pour ceux qui ne le sauraient pas, Loïc Portier est membre de l'Académie des Césars, ce qui est quand même aussi une reconnaissance nationale importante.

Messieurs Brasseur Minard et Banchet, Administrateurs du Ciné Rivage, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la programmation de la 14^{ème} édition du festival Ciné Court Animé et les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

7. Fête de la Musique – Edition 2023 – Contrats - Approbation

Un clip est diffusé.

Madame Lupu Bratiloveanu informe que le traditionnel grand concert de la Fête de la Musique offert par la Ville de Roanne aura lieu le samedi 17 juin 2023, Place de l'Hôtel de Ville (concert gratuit).

Cet événement lance le début du programme d'animations du dispositif Festiv'été, qui se poursuivra jusqu'au 27 août.

La fête de la musique 2023 accueille un plateau musical composé de jeunes talents roannais (lauréats du festival RJT) et d'artistes de renommée nationale.

A cette occasion, la Ville de Roanne contractualise avec les sociétés suivantes aux montants ci-dessous :

- Auguri production – 10 place du Général Catroux – 75 017 PARIS, pour un montant de **42 200 € T.T.C.** (acompte de 50 % versé à la signature du contrat de cession, soit 21 100 € T.T.C., solde une fois le concert terminé) ;
- Live Nation, 11 rue Paul Lelong – 75 002 PARIS, pour un montant de **15 825 € T.T.C.** (acompte de 50 % versé à la signature du contrat de cession, soit 7 912,50 € T.T.C., 25 % d'acompte, soit 3 956,25 € T.T.C. deux mois avant la représentation, au plus tard le 18 avril 2023, et le solde, soit 3 956,25 € T.T.C. une fois le concert terminé).

Pour chaque société, un contrat de cession est rédigé et signé par les deux parties.

La Ville de Roanne souhaite s'associer à des partenaires privés et contracter des conventions de partenariat afin de développer les recettes pour l'événement.

Madame Chevillard : Au niveau du choix, Marc Lavoine cette année, c'est la Ville de Roanne qui fait son choix ou ce sont les sociétés ?

Monsieur le Maire : C'est la Ville de Roanne, le service évènementiel, à sa tête avec Monsieur Demont, qui dès la fin de la fête de la musique, va se mettre en recherche d'un artiste pour l'année prochaine et essayer de trouver l'artiste qui soit suffisamment populaire tout en restant dans des tarifs acceptables de façon à ne pas faire augmenter la prestation de la fête de la musique que nous organisons chaque année. Ce n'est pas facile, heureusement Marc Lavoine avait été « dealé » en 2019 et il propose de revenir à des conditions identiques car si on avait dû le « dealer » récemment c'était encore plus cher il y a donc un gros travail qui est fait de ce côté-là et c'est un concert gratuit populaire. Il faut aussi qu'on reste dans des tarifs qui soient raisonnables, mais on ne fait pas appel à une société, c'est nous effectivement qui prenons directement contact avec les agents des artistes identifiés et on négocie directement avec eux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les contrats avec les sociétés de production ci-dessus.

8. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette – Adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique Reclnat – Convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle - Approbation

Madame Barbant indique que le Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette conserve depuis sa création au XIX^e siècle, des collections d'histoire naturelle. Composées de spécimens naturalisés (zoologie, ornithologie), de paléontologie, malacologie et de minéralogie, ces collections ont fait l'objet d'un inventaire complet en 2022.

Afin de valoriser au mieux ces collections, le musée a la possibilité d'intégrer le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Récolnat.

Ce groupement, piloté par le Muséum National d'Histoire Naturelle, structure un réseau national des collections naturalistes. Il permet de rassembler les acteurs concernés par la conservation et l'étude de ces collections et de les valoriser à grande échelle comme c'est le cas via la base de données e-reclnat. Le musée aurait la possibilité de verser ses fiches informatiques sur cette base de données publiques et de rendre accessible en ligne ses collections de science naturelle. Ce réseau favorise également les échanges entre chercheurs et serait un appui technique et scientifique précieux pour le musée.

Une convention doit être établie.

L'adhésion en tant que partenaire est gratuite et sera valable jusqu'en 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion du Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette au Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Récolnat et la convention à intervenir avec le Muséum National d'Histoire Naturelle.

9. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette – Gratuité du droit d'entrée lors de grandes manifestations - Approbation

Monsieur Brasseur Minard informe que le Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette propose le principe de gratuité dans le cadre des grandes manifestations nationales et des week-ends d'ouverture / clôture des expositions temporaires pour l'année 2023 :

- Week-End Télérama – 18 et 19 mars : participation au Week-End Télérama permettant aux lecteurs du magazine Télérama d'être détenteurs d'un Pass'Musée et ainsi visiter gratuitement les musées participants (4 entrées maximum par Pass'Musée). Cette opération bénéficie d'une campagne de communication nationale ;
- Week-End de Clôture - Marlène Mocquet – 25 et 26 mars de 14h à 18h : programmation gratuite exceptionnelle dans le cadre du week-end de clôture de l'exposition « Ascendance : carte blanche à Marlène Mocquet » :
 - * *Samedi 25 mars 2023* : une programmation à destination du public adulte proposant une visite guidée de l'exposition et un atelier de pratique artistique autour de l'aquarelle ;
 - * *Dimanche 26 mars 2023* : une programmation famille comprenant une visite guidée « spéciale enfants » ainsi qu'une chasse au trésor ;
- Nuit des Musées – 13 mai 2023 : gratuité du musée et des actions à destination du public durant toute la durée de l'évènement (18h à 00h) ;
- Journées européennes du Patrimoine – 17 et 18 septembre 2023 : gratuité du musée et des actions à destination du public durant toute la durée de l'évènement (10h à 18h) ;
- Journées nationales de l'Architecture – 13 au 15 octobre 2023 : sous réserve d'une programmation spécifique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la gratuité du droit d'entrée du musée dans le cadre des grandes manifestations nationales 2023 et la programmation et la gratuité du droit d'entrée du week-end de clôture de l'exposition « Ascendance : carte blanche à Marlène Mocquet » ainsi que la gratuité du droit d'entrée lors des week-ends d'ouverture et de clôture des expositions temporaires 2023.

10. Site République-Gambetta – Aménagement de l’îlot – ZAC République Gambetta – Dossier de Réalisation - Approbation

Madame Robin rappelle que dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Gare, la Ville de Roanne a engagé la reconstruction du cœur de l’îlot bordé par l’avenue Gambetta, le cours de la République, la rue Emile Noirot et la rue d’Albon.

Au titre de ses compétences et conformément aux articles L.311-1 et suivants et R.311-6 à R.311-10 du code de l’urbanisme et au code de l’environnement, elle a engagé les différentes procédures nécessaires :

Par la délibération n° 18 du 11 juin 2019, elle a approuvé les objectifs poursuivis par le projet d’aménagement, décidant d’engager la concertation préalable et approuvant le lancement des études préalables techniques juridiques et financières et toutes les démarches administratives nécessaires ;

Par délibération n° 11 du 16 décembre 2019, elle a approuvé le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC République Gambetta ;

Par délibération n° 14 du 11 février 2021, elle a approuvé le dossier de création de la ZAC République Gambetta ;

Par la délibération n° 20 du 15 décembre 2021, retirant partiellement la délibération n° 14 du 11 février 2021, en ce qu’elle a décidé d’exclure les participations à l’intérieur du périmètre de la ZAC du champ d’application de la taxe d’aménagement et de concéder l’opération à un aménageur, a déclaré sans suite la consultation d’aménageur, a rétabli le régime de la taxe d’aménagement à l’intérieur du périmètre de la ZAC, a poursuivi l’aménagement de la ZAC en régie et à approuver le dossier de création modifié de la ZAC ;

Par la suite, la délibération du 14 décembre 2022 a approuvé la constitution d’un Budget Annexe.

A ce stade du projet, le dossier de réalisation de la ZAC République Gambetta est présenté.

I - Contexte général

1.- La Ville de Roanne a engagé la rénovation urbaine du quartier Gare, situé entre les rues Gambetta, Emile Noirot, Cours de la République et la rue d’Albon. Ce site est en mutation depuis de nombreuses années, après diverses démolitions d’anciennes usines il est voué à recevoir un véritable projet d’aménagement.

Ce dernier a pour objet de répondre aux défis d’une attractivité renouvelée du cœur de ville par la réalisation :

- d’un équipement éducatif et intergénérationnel ;
- d’un programme d’habitat ;
- d’espaces publics urbains paysagers.

La collectivité a l'ambition d'un projet inscrit dans la modernité avec une dimension environnementale forte tant sur le plan énergétique que paysager, mobilité... et avec la réalisation d'espaces publics de qualité.

Le projet de renouvellement urbain du cœur d'îlot République-Gambetta est compris dans le périmètre «Opération de Revitalisation du Territoire» (ORT) au titre du programme national «Action Cœur de Ville».

Ce projet de renouvellement urbain de cœur d'îlot a été désigné en 2019 lauréat de la consultation nationale «Réinventons nos cœurs de Ville», la Ville bénéficie à ce titre de subventions du fonds «Friche» accordées par l'État.

Le plan national «Action Cœur de Ville» répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes qui connaissent des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

2.- La volonté d'inverser la tendance de décroissance démographique est un des axes majeurs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Roannais approuvé en 2017 qui fixe des objectifs ambitieux de production de logements destinés majoritairement à recomposer le parc de logements dans une optique de maintien de la population (objectif d'environ 10 000 logements d'ici 2030), et, dans une moindre mesure, d'accueil de nouveaux habitants (3 000 logements d'ici 2030).

L'agglomération roannaise est également dotée d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.), couvrant la période 2016-2021 prolongé jusque fin 2023, dont l'élaboration a été engagée avant la révision du SCoT. Le programme d'actions tend également vers des objectifs globaux d'inversion des tendances démographiques et de production soutenue de logements. Le P.L.H. prévoit ainsi pour Roanne un maximum de 1 768 nouveaux logements..

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Ville de Roanne affiche dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) des objectifs de reconquête de l'espace urbain (entre autre par la requalification des îlots dégradés du centre-ville), d'optimisation de l'espace (friches, vacances, espaces libres interstitiels). Le renforcement de l'attractivité résidentielle est également un axe stratégique majeur du P.A.D.D., passant par l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la recherche d'une qualité urbaine et paysagère des opérations, le traitement qualitatif des espaces publics et la promotion des projets innovants qui tiennent compte des spécificités en termes de mutations urbaines.

3. L'aménagement de la ZAC est mené en régie par la Ville de Roanne.

L'îlot République-Gambetta se caractérise par sa très grande taille (4,5 ha). Il est bâti sur ses rues périphériques, le front urbain est composé d'immeubles à vocation principale d'habitation (avec des commerces en rez-de-chaussée sur le cours de la République) datant de la fin du 19^{ème} siècle, de type R+3/R+4, alignés sur rue.

Le périmètre du projet de la ZAC République Gambetta s'inscrit à l'intérieur de l'îlot sur une superficie d'environ 1,5 ha, soit près du 1/3 de la superficie totale de l'îlot.

Les objectifs du projet urbain à conduire sur la ZAC République Gambetta sont les suivants :

- réaliser un nouvel équipement scolaire, périscolaire et plus globalement éducatif permettant le regroupement de trois écoles élémentaires de centre-ville, d'un restaurant scolaire et d'un club séniors ;
- permettre une mutualisation des espaces et des équipements multifonctionnels et intergénérationnels ;
- développer des logements répondant aux attentes d'aujourd'hui et attirant une nouvelle population, notamment de jeunes ménages actifs avec enfants ;
- créer une agora urbaine à la convergence de mails de circulation en privilégiant les modes doux et permettant d'irriguer le cœur d'îlot ;
- concevoir des espaces publics, jardins paysagers, de qualité dans un environnement de cœur d'îlot apaisé et protégé ;
- concevoir un projet d'ensemble alliant modernité, innovation et qualité de vie.

II - Projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone

Sur la base des orientations urbaines réaffirmées et des études de conception, le programme global des constructions de la ZAC a été fixé à 7 850 m² se répartissant de la manière suivante :

- Constructions hors équipements publics :
 - * environ 3 000 m² de surface de plancher résidentielle soit une quarantaine de logements en accession libre et locatif social à hauteur de 25 % ;
 - * environ 350 m² de surface de plancher d'activités tertiaires : local de coworking ;

Lot	Plot	Logement				Tertiaire		Équipement public		Total
		Typologie	Forme urbaine	SdP en m ²	nb de log.	Typologie	SdP en m ²	Typologie	SdP en m ²	SdP en m ²
A	A1	Accession libre	habitat intermédiaire	300	4					300
	A2	Accession libre	habitat intermédiaire	525	7					525
	A3	Accession libre	collectif	1275	17	Local coworking	350			1625
B		Locatif social	collectif	900	12					900
C								Équipement éducatif et intergénérationnel	4500	4500
Total				3000	40		350		4500	7850
		SdP moyenne / logement :								75

- Constructions d'un équipement éducatif et intergénérationnel de superstructure
 - * environ 4 500 m² de surface de plancher d'équipements publics tels que décrits dans le projet de Programme des Équipements Publics développé dans le dossier ci-annexé.

III - Projet de Programme des Équipements Publics (PEP)

Le projet de PEP de la ZAC République Gambetta comprend des équipements d'infrastructures et un équipement de superstructure :

En infrastructure :

- les voiries et autres espaces publics :
 - * la voie de desserte interne de la ZAC ;
 - * la venelle modes doux ;
 - * l'espace public sportif et ludique ;
 - * le parking public / parvis de l'équipement éducatif ;
 - * l'éclairage public et la vidéoprotection de l'espace public.

- les réseaux nécessaires au projet :
 - * le réseau d'assainissement (eaux usées) ;
 - * le réseau de gestion des eaux pluviales ;
 - * le réseau d'adduction en eau potable ;
 - * le réseau électrique ;
 - * le réseau télécom.

L'accord des collectivités ou établissements publics destinataires des équipements publics qui seront réalisés dans le cadre de la présente opération, sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, leur participation au financement est joint en annexe du dossier de réalisation.

En superstructure, le projet comprend, également, la réalisation d'un équipement intergénérationnel, qui sera en partie financé par la ZAC à hauteur des besoins générés par les futurs habitants estimés à 5 %.

Il comprend :

- la création d'un bâtiment de 4 500 m² de surfaces de plancher comprenant :
 - * une école maternelle de 5 classes ;
 - * une école élémentaire de 10 classes ;
 - * un centre de loisirs et périscolaire (5 salles) ;
 - * un club sénior (4 salles) ;
 - * un restaurant scolaire, mutualisable avec le club sénior ;
 - * des locaux partagés (ludothèque, salle de réunion et salle polyvalente).

- l'aménagement d'espaces extérieurs :
 - * une cour dédiée à école maternelle ;
 - * une cour dédiée à école primaire ;

- * un jardin dédié au club séniors ;
- * l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

IV - Bilan financier prévisionnel et modalités de financement des équipements de la ZAC République Gambetta

Les constructions, situées dans le périmètre de la ZAC, sont soumises à la taxe d'aménagement.

Le bilan financier prévisionnel global de l'opération (comprenant le coût du programme des équipements publics à 100 %) s'établit comme suit :

BILAN GENERAL	T.T.C.
Sous total acquisitions foncières	2 867 251 €
Sous total études	108 287 €
Proto-aménagement : Démolitions, déconstruction, dépollution ...	1 337 911 €
Travaux d'infrastructures	1 798 711 €
Equipement intergénérationnel	16 095 014 €
Sous total Honoraires et frais divers	265 934 €
TOTAL DEPENSES	22 473 109 €
Charges foncières des lots de logements à bâtir	1 196 400 €
Charges foncières locaux tertiaires	67 868 €
DSIL (Dotation Spéciale Investissement Local) équipement intergénérationnel (20 % plafonné à 1 M€)	1 000 000 €
Subvention ADEME – études Moe	70 000 €
Subvention ADEME – travaux dépollution (AAP fonds friche)	939 430 €
Subvention Ministère écologie Fonds friche volet recyclage foncier	990 000 €
Récupération T.V.A. voie fiscale	218 612 €
F.C.T.V.A.	2 797 504 €
Autofinancement ville ou emprunt	15 193 295 €
TOTAL RECETTES	22 473 109 €

Le bilan financier s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 22 473 109 € T.T.C..

Le bilan financier prévisionnel du Budget Annexe de la ZAC (comprenant la part du coût du foncier et du programme des équipements publics à charge de la ZAC) s'établit comme suit :

BUDGET ANNEXE (BILAN ZAC)	H.T.
Sous total acquisitions foncières	706 000 €
Sous total études	46 924 €
Proto-aménagement : Démolitions, déconstruction, dépollution ...	127 414 €
Travaux d'infrastructures	1 107 566 €
Contribution équipement intergénérationnel (5 %)	804 751 €
Sous total Honoraires et frais divers	177 290 €
TOTAL DEPENSES	2 969 944 €
Charges foncières des lots de logements à bâtir	997 000 €
Charges foncières locaux tertiaires	56 557 €
Subvention ADEME – études Moe	70 000 €
Subvention ADEME – travaux dépollution (AAP fonds friche)	-
Subvention Ministère écologie Fonds friche volet recyclage foncier	990 000 €
Participation d'équilibre Budget Général	856 387 €
TOTAL RECETTES	2 969 944 €

Les dépenses supportées par la Ville de Roanne, aménageur de la ZAC, pour la réalisation des équipements sont couvertes par les produits de cession des charges foncières, les deux subventions ADEME et la subvention Fonds Friche du Ministère de l'Écologie, ainsi que la participation d'équilibre de la Ville de Roanne à hauteur de 856 387 € H.T..

Il y a lieu dans ces conditions d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC République Gambetta.

Monsieur Beysson : On a un désaccord de fond par rapport à ce projet, au regroupement des écoles, sur la densité scolaire et l'éloignement des différentes zones des anciennes écoles. Au-delà de cela, on a une proposition à vous faire pour ce projet, mais peut-être même plus généralement pour l'ensemble des écoles, ce serait que la ville puisse être accompagnante et fer de lance de la mise en place de pédibus au niveau des écoles. Beaucoup de communes font cela en mettant des moyens organisationnels, de création de ces lignes puisque c'est ainsi que cela se structure entre des zones et l'école qui rassemble les personnes. Cela pourrait être intéressant de créer quelque chose autour de cela pour donner envie de créer la possibilité et faciliter les rotations des parents accompagnants ... Je pense que cela n'a pas un coût financier très important par contre cela pourrait être une belle plus-value pour réduire le passage des véhicules en proximité et aller vers du mode doux.

Monsieur le Maire : C'est un sujet qu'on avait déjà commencé à aborder il y a quelques mois. Pour que cela marche il faut du bénévolat, il faut que cela passe pas forcément par une association existante, mais en tout cas une mobilisation suffisamment pérenne dans le temps pour pouvoir avoir des accompagnants de ces lignes pédibus, parce qu'on ne pourra pas mettre des moyens de salariés municipaux. Au-delà de l'aspect bénévole, il faut aussi qu'on gère l'aspect responsabilité assurance en cas d'accident. Après, sur le principe, je suis très ouvert sur ce sujet-là et je veux bien que l'adjointe, Catherine Dufossé, qui n'est pas là ce soir puisse piloter une réflexion avec des élus, les services, des parents d'élèves, des représentants des écoles.

Madame Prost Mallet : Le service éducation est en train de faire un projet avec le groupe scolaire Clermont sur ce sujet du pédibus.

Monsieur le Maire : Dans ce cas-là ce sera peut-être la tête de pont et pourquoi pas élargir, on a encore un petit peu le temps pour la prochaine école qui n'ouvrira ses portes, maintenant on le sait, non pas à la rentrée 2024, mais à la rentrée 2025.

Monsieur Beysson : Sur l'école Clermont c'est à l'initiative des parents ?

Madame Prost Mallet : Il va y avoir des prochaines réunions entre le service éducation, la directrice et les parents seront associés.

Monsieur Beysson : Merci de l'ouverture pour cette possibilité-là sachant qu'on a bien en tête que ce n'est pas forcément des salariés qui accompagneraient mais plutôt accompagner le bénévolat et avec ces questions d'assurance qui posent des difficultés et des craintes vis-à-vis des parents pour s'organiser et la ville peut jouer un rôle facilitateur.

Madame Riamon : Pour mémoire, dans le mandat où j'étais Première Adjointe, on a mis en place des pédibus en particulier au moment où on a groupé les écoles de Mâtel, pour faciliter le trajet pour aller à la cantine et là en l'occurrence c'était des agents de la ville en formation, en insertion ou liés au service civique. Il y a toutes sortes de méthodes possibles pour peut-être s'affranchir aussi des contraintes que cela apporte aux bénévoles d'être là tous les jours, à une heure fixe ... Il faut comprendre que si c'est un engagement qu'on prend il faut le soutenir de la manière la plus complète possible, donc je plaide tout à fait pour ce pédibus puisque l'expérience que j'en ai retenue pour l'avoir conduite c'était positif mais on peut aussi utiliser des agents de la ville, ce qui règle les problèmes d'assurance en particulier.

On est en plein centre-ville et les riverains de cet îlot se sont aussi très bien habitués à profiter de la lumière, de l'ouverture, de la respiration que procure cet espace. Il procure aussi des inconvénients je peux en témoigner personnellement et très précisément.

Qu'est-ce qu'il en est dans le contexte où nous sommes, du fait de faire de cet îlot urbain aussi un îlot de lutte contre les îlots de chaleur en matière de, pas seulement d'arborer puisqu'on voit qu'il y a des petits points verts là sur le schéma, mais aussi dans les toits végétalisés, parce que Madame Robin a rappelé les panneaux photovoltaïques, mais le dossier technique ne dit rien de ces éléments de végétalisation y compris des cours d'école. Tant qu'à faire d'en faire un neuf d'îlot urbain, pourquoi est-ce qu'on ne pousse pas au maximum tous les feux nous permettant d'être exemplaires ? Il y a des aides pour cela en plus financières, d'être exemplaire dans cet îlot de fraîcheur ?

Monsieur le Maire : Sur le bâtiment, vous savez que le concours d'architecte a donné un lauréat, qui a travaillé, les permis de construire ont été déposés, nous n'avons pas de toiture végétalisée. Je rappelle quand même que c'est un bâtiment Bepos donc à énergie positive, qui va produire de l'énergie en particulier photovoltaïque, donc le bâtiment lui-même est très vertueux, son environnement sera le plus végétal possible, mais en fonction aussi des usages.

Je rappelle que sous le mandat, puisque vous avez rappelé le fait que vous aviez été Première Adjointe au moment où ce projet prévoyait autre chose et notamment de nombreux logements, plus d'une centaine de logements, cela c'était le principe, on ne savait pas s'il y aurait autour, à l'intérieur de la végétalisation en quantité. Nous, nous avons dans un premier temps préparé une ZAC dans laquelle il y avait un nombre de logements, qui aujourd'hui a été mis en standby. Nous faisons ce projet qui est de service public et sur le reste tout cela sera engazonné de façon à attendre de voir s'il y a des demandes, ou en tout cas une pression par rapport à une augmentation éventuellement forte de la population pour construire de nouveaux logements, mais ce n'est pas une garantie c'est-à-dire qu'on ne souhaite pas construire à tout prix des logements sur ce site. Désormais, je préférerais effectivement qu'il soit davantage végétalisé plutôt que construit.

Maintenant, la ville ne peut plus s'étendre et si elle doit repartir sur des constructions, il faudra aussi à un moment donné qu'on trouve des sites de façon à satisfaire ces demandes. Aujourd'hui, on part sur un projet qui sera végétalisé mais de façon temporaire.

Madame Riamon : Je suis favorable à la densification en centre-ville et de ce site en particulier. En fait, je vous interrogeais, sur toutes les méthodes qui existent pour réduire l'empreinte carbone du bâtiment lui-même, au-delà de l'aspect Bepos qui est positif, et permettre l'îlot de fraîcheur par des techniques qui sont appropriées à la densification urbaine. Je parlais bien dans l'hypothèse d'une couverture totale du site ou d'une couverture dense du site, d'avoir tous les outils à notre disposition et en particulier beaucoup de communes aujourd'hui enlèvent le goudron des cours d'école pour réguler la température en périodes, qui sont de plus en plus nombreuses, caniculaires, donc je me disais qu'on pouvait probablement et qu'on pouvait encore aujourd'hui exiger de cette réalisation d'être la plus exemplaire possible en termes d'îlot de fraîcheur.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si un bâtiment est vraiment compatible avec la notion d'îlot de fraîcheur. Un bâtiment forcément accumulera davantage de calories que si c'était un espace boisé. Après qu'il y ait des méthodes pour faire en sorte qu'il y en ait le moins possible c'est déjà intégré dans le projet de construction, c'est-à-dire qu'on a des vitrages qui sont réverbérants, on va capter non pas les calories mais les photons pour pouvoir produire de l'électricité.

Les marchés vont être lancés le 16 mars et seront attribués au mois de mai. On ne peut pas aujourd'hui reprendre le dossier en disant tout compte fait la cour qui était prévue par l'architecte avec tel ou tel matériau on va le changer. Aujourd'hui, pour le bâtiment, les choses sont figées de façon positive parce qu'on est quand même sur un bâtiment à énergie positive, largement végétalisé y compris dans les espaces de cours ... Il y aura de l'arborisation, cela sera végétalisé, mais on n'ira pas plus loin tel que vous semblez le suggérer parce que les choses sont aujourd'hui calées.

Après c'est le reste du tènement, qu'est-ce qu'on en fait ? Pour l'instant je maintiens ce que je vous ai dit, on reste sur quelque chose qui va être engazonné, peut-être quelques plantations légères, on ne va pas non plus planter des arbres si dans 4 ans, dans 5 ans on doit construire des immeubles et on sera obligé de les couper. On va rester sur cette position-là, et sur les matériaux. On verra aussi ce que vont répondre les entreprises puisque je rappelle que j'ai imposé depuis 2014 dans l'ensemble de nos appels d'offres de nos marchés publics, des possibilités pour les entreprises d'avoir des variantes.

Jusqu'en 2014, la ville n'autorisait pas les variantes, or des entreprises peuvent faire des propositions tout en répondant aux critères avec par exemple des choses techniques qui n'ont pas forcément sauté aux yeux des concepteurs au départ. Donc, si on a dans le cadre du cahier des charges, des entreprises qui font des propositions de matériaux répond à nos exigences et qui par ailleurs sont des matériaux intéressants sur le plan de la captation ou la réverbération de la chaleur, on les favorisera si on reste dans les enveloppes prévues.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 32 voix (Groupe Majorité + M. Pion)
CONTRE : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")
ABSTENTION : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC République Gambetta, notamment son projet de PEP et ses modalités prévisionnelles de financement prévoyant un bilan prévisionnel global équilibré à 22 473 109 € T.T.C. en recettes et en dépenses, et un bilan du budget annexe de la ZAC équilibré à 2 969 944 € H.T. en recettes et en dépenses.

11. Site République-Gambetta – Aménagement de l'îlot – ZAC République Gambetta – Programme des équipements publics - Approbation

Monsieur Murzi rappelle que dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Gare, la Ville de Roanne a engagé la reconstruction du cœur de l'îlot bordé par l'avenue Gambetta, le cours de la République, la rue Emile Noirot et la rue d'Albon.

Au titre de ses compétences et conformément aux articles L.311-1 et suivants et R.311-6 à R.311-10 du code de l'urbanisme et vu le code de l'environnement, elle a engagé les différentes procédures nécessaires :

Par la délibération n° 18 du 11 juin 2019, elle a approuvé les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement, décidant d'engager la concertation préalable et approuvant le lancement des études préalables techniques juridiques et financières et toutes les démarches administratives nécessaires ;

Par délibération n° 11 du 16 décembre 2019, elle a approuvé le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC République Gambetta ;

Par délibération n° 14 du 11 février 2021, elle a approuvé le dossier de création de la ZAC République Gambetta ;

Par la délibération n° 20 du 15 décembre 2021, retirant partiellement la délibération n° 14 du 11 février 2021, en ce qu'elle a décidé d'exclure les participations à l'intérieur du périmètre de la ZAC du champ d'application de la taxe d'aménagement et de concéder l'opération à un aménageur, a déclaré sans suite la consultation d'aménageur, a rétabli le régime de la taxe d'aménagement à l'intérieur du périmètre de la ZAC, a poursuivi l'aménagement de la ZAC en régie et à approuver le dossier de création modifié de la ZAC ;

Par la suite, la délibération du 14 décembre 2022 a approuvé la constitution d'un Budget Annexe.

Le dossier de réalisation de la ZAC République Gambetta a été approuvé précédemment lors de la présente séance du Conseil Municipal.

A ce stade, il convient de présenter le Programme des Equipements Publics (partie B du dossier de Réalisation).

Exposé

I - Contexte général

L'aménagement de la ZAC est mené en régie par la ville de Roanne.

L'îlot République-Gambetta se caractérise par sa très grande taille (4,5 ha), bâti sur ses rues périphériques, le front urbain est composé d'immeubles à vocation principale d'habitation (avec des commerces en rez-de-chaussée sur le cours de la République) datant de la fin du 19ème siècle, de type R+3/R+4, alignés sur rue.

Le projet de la ZAC République Gambetta s'inscrit à l'intérieur de l'îlot sur une superficie d'environ 1,5 ha, soit près du 1/3 de la superficie totale de l'îlot.

Les objectifs du projet urbain à conduire sur la ZAC République Gambetta sont les suivants :

- réaliser un nouvel équipement scolaire, périscolaire et plus globalement éducatif permettant le regroupement de 3 écoles élémentaires de centre-ville et d'un restaurant scolaire ;
- permettre une mutualisation des espaces et des équipements multifonctionnels et intergénérationnels ;
- développer des logements répondant aux attentes d'aujourd'hui et attirant une nouvelle population, notamment de jeunes ménages actifs avec enfants ;
- créer une agora urbaine à la convergence de mails de circulation en privilégiant les modes doux et permettant d'irriguer le cœur d'îlot ;
- concevoir des espaces publics, jardins paysagers, de qualité dans un environnement de cœur d'îlot apaisé et protégé ;
- concevoir un projet d'ensemble alliant modernité, innovation et qualité de vie.

II - Projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone

Sur la base des orientations urbaines réaffirmées et des études de conception, le programme global des constructions de la ZAC a été fixé à 7 850 m² se répartissant de la manière suivante :

- Constructions hors équipements publics :

- * environ 3 000 m² de surface de plancher résidentielle soit une quarantaine de logements dont 25 % de logements locatifs sociaux ;
- * environ 350 m² de surface de plancher d'activités tertiaires : local de coworking ;
- Construction d'un équipement éducatif et intergénérationnel de superstructure :
 - * environ 4 500 m² de surface de plancher d'équipements publics tels que décrits dans le projet de Programme des Équipements Publics.

III - Projet de programme des équipements publics (PEP)

Le projet de PEP de la ZAC République Gambetta comprend des équipements d'infrastructures et un équipement de superstructure :

En infrastructure :

- les voiries et autres espaces publics :
 - * la voie de desserte interne de la ZAC ;
 - * la venelle modes doux ;
 - * l'espace public sportif et ludique ;
 - * le parking public / parvis de l'équipement éducatif ;
 - * l'éclairage public et la vidéoprotection de l'espace public ;
- les réseaux nécessaires au projet :
 - * le réseau d'assainissement (eaux usées) ;
 - * le réseau de gestion des eaux pluviales ;
 - * le réseau d'adduction en eau potable ;
 - * le réseau électrique ;
 - * le réseau télécom.

Le montant total de ces travaux d'infrastructure est estimé à 1 498 926 € H.T., soit 1 798 711 € T.T.C. (y compris frais d'études et de maîtrise d'œuvre).

L'accord des collectivités ou établissements publics destinataires des équipements publics qui seront réalisés dans le cadre de la présente opération, sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, leur participation au financement est joint en annexe du dossier de réalisation.

En superstructure, le projet comprend, également, la réalisation d'un équipement intergénérationnel, qui sera en partie financé par la ZAC à hauteur des besoins générés par les futurs habitants estimés à 5 %.

Il comprend :

- la création d'un bâtiment de 4 500 m² de surface de plancher comprenant :
 - * une école maternelle de 5 classes ;
 - * une école élémentaire de 10 classes ;
 - * un centre de loisirs et périscolaire (5 salles) ;
 - * un club sénior (4 salles) ;
 - * un restaurant scolaire, mutualisable avec le club sénior ;
 - * des locaux partagés (ludothèque, salle de réunion et salle polyvalente) ;

- l'aménagement d'espaces extérieurs :
 - * une cour dédiée à école maternelle ;
 - * une cour dédiée à école primaire ;
 - * un jardin dédié au club séniors ;
 - * l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture.

Équipement primaire de la ZAC

Coût prévisionnel (études et travaux) : 13 412 512 € H.T., soit 16 095 014 € T.T.C..

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Roanne

Futur propriétaire et gestionnaire : Ville de Roanne

Le coût de cet équipement public de superstructure sera pris en charge financièrement à 95 % par le budget général et à 5 % par le Budget Annexe de la ZAC.

Le bilan financier prévisionnel global de l'opération (comprenant le coût du programme des équipements publics à 100 %) s'établit comme suit :

BILAN GENERAL	T.T.C.
Sous total acquisitions foncières	2 867 251 €
Sous total études	108 287 €
Proto-aménagement : Démolitions, déconstruction, dépollution ...	1 337 911 €
Travaux d'infrastructures	1 798 711 €
Équipement intergénérationnel	16 095 014 €
Sous total Honoraires et frais divers	265 934 €
TOTAL DEPENSES	22 473 109 €
Charges foncières des lots de logements à bâtir	1 196 400 €
Charges foncières locaux tertiaires	67 868 €
DSIL (Dotation Spéciale Investissement Local) équipement intergénérationnel (20 % plafonné à 1 M€)	1 000 000 €

Subvention ADEME – études Moe	70 000 €
Subvention ADEME – travaux dépollution (AAP fonds friche)	939 430 €
Subvention Ministère écologie fonds friche volet recyclage foncier	990 000 €
Récupération T.V.A. voie fiscale	218 612 €
F.C.T.V.A.	2 797 504 €
Autofinancement ville ou emprunt	15 193 295 €
TOTAL RECETTES	22 473 109 €

Le bilan financier s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 22 473 109 € T.T.C..

Le bilan financier prévisionnel du budget annexe de la ZAC (comprenant la part du coût du foncier et du programme des équipements publics à charge de la ZAC) s'établit comme suit :

BUDGET ANNEXE (BILAN ZAC)	H.T.
Sous total acquisitions foncières	706 000 €
Sous total études	46 924 €
Proto-aménagement : Démolitions, déconstruction, dépollution ...	127 414 €
Travaux d'infrastructures	1 107 566 €
Contribution équipement intergénérationnel (5 %)	804 751 €
Sous total Honoraires et frais divers	177 290 €
TOTAL DEPENSES	2 969 944 €
Charges foncières des lots de logements à bâtir	997 000 €
Charges foncières locaux tertiaires	56 557 €
Subvention ADEME – études Moe	70 000 €
Subvention ADEME – travaux dépollution (AAP fonds friche)	-
Subvention Ministère écologie fonds friche volet recyclage foncier	990 000 €
Participation d'équilibre Budget Général	856 387 €
TOTAL RECETTES	2 969 944 €

Les dépenses supportées par la Ville de Roanne, aménageur de la ZAC, pour la réalisation des équipements sont couvertes par les produits de cession des charges foncières, les deux subventions ADEME et la subvention Fonds Friche du Ministère de l'Ecologie, ainsi que la participation d'équilibre de la Ville de Roanne à hauteur de 856 387 € H.T..

Le Programme des Equipements Publics est soumis au Conseil Municipal pour approbation définitive conformément à l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme afin de permettre le démarrage des travaux d'aménagements, notamment la réalisation de l'équipement éducatif intergénérationnel.

Madame Riamon : Ce sera le même vote bien sûr, c'est juste une petite explication de vote mais vous le savez déjà. Je me dis qu'entre le moment où les parents d'élèves sont venus vous voir pour proposer de mettre une école unique à cet endroit-là et aujourd'hui, il s'est quand même passé beaucoup de temps, leurs enfants sont sûrement déjà dans l'enseignement supérieur donc c'est quand même quelque chose qu'on observe.

Monsieur le Maire : On a lancé le projet, si mes souvenirs sont bons en 2019 nous sommes qu'en 2023, en 4 ans passer de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, ils sont particulièrement doués.

Madame Riamon : Ils sont venus vous voir en 2016.

Monsieur le Maire : Avec une crise COVID au milieu qui nous a quand même bien plombé les uns et autres de 2 ans, on s'en tire plutôt bien.

Madame Riamon : On reste sur notre faim de ce côté-là. Puis sur le budget qui a évolué au fur et à mesure que l'opération a évolué mais la charge pour la ville est quand même le double de celle que vous aviez annoncée publiquement. Cela peut arriver dans un projet comme celui-là, 8 M€ lors de la toute première réunion publique où vous aviez présenté l'idée de ce projet avec l'école en particulier, ce qui nous paraît intéressant, parce que abstention ne veut pas dire être contre a priori. Le fait de regrouper le club senior avec l'école est une réelle bonne idée, nous y sommes favorables, pour le reste j'ai exprimé et j'ai fait des propositions aussi bien en Conseil fermé qu'en Conseil Municipal.

Autour de la question écologique de cet îlot, j'ai vraiment insisté pour que vous fassiez de cette réalisation qui est la vôtre, la plus écologique de France, la plus quelque chose de France puisque vous aimez bien et pourquoi pas, ce genre de situation, je n'ai pas réussi à vous convaincre totalement de mettre ce curseur le plus haut possible pour cet îlot urbain. Je trouve que le challenge en valait la peine pour une ville du 21^{ème} siècle au bord d'une gare, un endroit stratégique d'entrée de ville, un lieu qui va servir et c'est vraiment aussi l'idée qu'on s'en faisait dès le départ, de régénérescence de ce quartier. Cet îlot, cet investissement ne vaut aussi que si ce qu'il y a autour bouge, or la vacance n'a pas changé, en particulier sur le cours de la République, les logements dégradés qui entourent cet îlot sont toujours là, ce n'est pas de votre fait Monsieur le Maire, mais cet élément-là n'apparaît jamais dans la contextualisation du projet et c'est dommage parce que vous ne pourrez pas attirer d'investisseurs ou obtenir des opérations dynamiques s'il n'y a pas aussi la requalification du quartier. Voilà les éléments qui nous laissent aujourd'hui maintenir notre abstention et une abstention constructive et vigilante comme vous savez qu'on sait le faire.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 32 voix (Groupe Majorité + M. Pion)

CONTRE : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

ABSTENTION : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Le Conseil Municipal décide d'approuver le programme définitif des équipements publics de la ZAC République Gambetta conformément à l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme.

12. Action Cœur de Ville – Secteur Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Opération Programmée d’amélioration de l’Habitat – Renouvellement Urbain – Convention de financement et d’objectifs OPAH RU avec l’Etat, l’Agence Nationale de l’Habitat, Roannais Agglomération, la Banque des Territoires, Action Logement, le Département de la Loire et la Caisse d’Allocations Familiales de la Loire - Approbation

Madame Vermorel informe que la Ville de Roanne s’est engagée dans le programme Action Cœur de Ville en vue de développer une politique d’aménagement, de redynamisation et d’attractivité de la ville centre et de son centre-ville.

A ce titre, une convention au titre de l’Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) a été signée en 2020 ayant pour objet la mise en œuvre d’un projet global de territoire. Ce projet est destiné à adapter et moderniser le parc de logements, le parc de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain pour améliorer son attractivité. Il a également pour objectif de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux, lutter contre l’habitat indigne, réhabiliter l’immobilier de loisirs, valoriser le patrimoine bâti et les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d’innovation et de développement durable.

Afin de poursuivre les actions de résorption de la vacance et de l’insalubrité, de requalification des îlots dégradés du centre-ville et de réhabilitation de logements, la Ville de Roanne s’engage dans une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le périmètre de l’O.R.T..

Cette opération concentrera les moyens d’investissement et d’ingénierie sur les enjeux de lutte contre le logement indigne, de performance énergétique dans l’habitat, de création d’une offre en direction des ménages à faibles ressources, d’adaptation des logements à l’âge et/ou au handicap, de restructuration et de réhabilitation des copropriétés, de requalification d’immeubles et îlots stratégiques et de valorisation du patrimoine au travers notamment du ravalement et de la mise en valeur des façades.

La durée prévue de cette opération est de 5 ans de 2023 à 2027.

Les partenaires

L’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat est un programme partenarial qui réunit notamment l’Etat, l’Agence Nationale d’Amélioration de l’Habitat (ANAH), Roannais Agglomération Action Logement et la Banque des Territoires.

Pour rappel, une convention de subvention pour un financement de l’étude pour le suivi animation de l’OPAH-RU a été validée et signée entre la Banque des Territoires Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville de Roanne en date du 29 décembre 2022.

Une convention spécifique fixant les modalités organisationnelles, techniques et financières doit être actée, elle fait objet de la présente délibération.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain répond aux enjeux identifiés dans l'étude de préfiguration menée par le bureau d'études Villes Vivantes depuis 2021 et rappelés ci-dessus.

Les objectifs

Afin de répondre aux enjeux du territoire, l'opération comportera les actions suivantes :

- accompagnement à finalité financière pour tout public, cela rendra ainsi possible la réalisation de projets qui n'auraient pu aboutir sans un soutien financier ;
- accompagnement renforcé en ingénierie (technique, administratif, financier, social) ;
- études et actions opérationnelles sur des ilots identifiés stratégiques et en direction des petites copropriétés (immeubles de moins de 10 logements).

Les projets et les financements

L'objectif est d'accompagner près de 290 projets de rénovation immobilière sur le périmètre de l'ORT, dans le cadre d'un plan de financement sur 5 ans porté par :

- l'ANAH pour un montant global de 2 152 400 € ;
- Roannais Agglomération pour un montant de 731 000 € ;
- la Ville de Roanne pour un montant de 619 860 €.

Soit un montant global de 3 503 260 € au titre des aides directes aux projets et également au titre de l'ingénierie de l'opération.

Il est à noter que les aides financières de l'ANAH permettront d'accompagner différents publics :

- les propriétaires occupants pour des travaux de performance et lutte contre la précarité énergétique, travaux d'adaptation au handicap et/ou à l'âge, et lutte contre l'habitat indigne ;
- les propriétaires bailleurs pour des travaux de lutte contre l'habitat insalubre et dégradé ;
- les copropriétés pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Les aides de l'ANAH sont soumises à conditions de ressources des porteurs de projet (propriétaires occupants).

Roannais Agglomération financera les projets de propriétaires occupants et de propriétaires bailleurs sur les volets d'aides aux travaux de rénovation énergétique, adaptation, lutte contre l'habitat indigne et sortie de vacance, cumulables avec les aides ANAH, et sans conditions de ressources.

Par ailleurs, en complément de ces aides, la Ville de Roanne pourra abonder financièrement les projets de rénovation au titre des ravalements de façades.

Le pilotage de l'opération

La Ville de Roanne sera chargée de piloter l'opération, en lien étroit avec les instances de Roannais Agglomération et de l'Etat.

Un chargé de mission travaillera en lien avec l'opérateur à désigner pour l'animation, le suivi et l'évaluation du dispositif. Il est à noter qu'un co-financement de l'ANAH permettra de financer à hauteur de 50 % le poste de chargé de mission OPAH RU.

L'opérateur désigné devra assurer diverses missions d'accompagnement en ingénierie de projets sur les aspects techniques, administratifs et sociaux : montage des dossiers avec les demandeurs, établissement d'un plan de financement, perspectives de relogement des ménages, accompagnement social des ménages propriétaires et locataires, des copropriétés.... Il sera aussi chargé d'un fort volet communication et animation.

Madame Chevillard : Il est notifié qu'il y aura un bilan annuel qui sera présenté au comité de pilotage, bien évidemment au comité de pilotage il n'y a pas l'ensemble des élus, est-ce qu'on aura la possibilité d'avoir ce bilan au Conseil Municipal ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si on le fera en Conseil Municipal, ce qu'on pourra faire c'est que le bilan du comité de pilotage donnera lieu à un compte-rendu qu'on pourra transmettre à l'ensemble des élus.

On est sur Action Cœur de Ville 2, Action Cœur de Ville 1 c'est 2018-2022. On peut dire que nous sommes nous, Ville de Roanne, globalement satisfaits parce qu'on a eu des soutiens, en particulier des prêts de la Banque des Territoires. On a eu un accompagnement fort d'Action Logement et de l'ANAH, en particulier sur les projets de réhabilitation de logements portés par des investisseurs privés. On a eu 1,8 M€ de la Région qui ne serait pas venue s'il n'y avait pas eu Action Cœur de Ville. On a eu une installation de 2 formations du CNAM, c'est de l'enseignement supérieur, là encore grâce à Action Cœur de Ville, un fonds friche sur Gambetta, cela a été rappelé par Lucien Murzi et on a eu aussi une visibilité nationale.

Pour Action Cœur de Ville 2, c'est-à-dire 2023-2026, pour l'instant les perspectives sont plus floues. J'ai eu un premier rendez-vous avec le Sous-Préfet, en février, pour aborder ce sujet, pour connaître la feuille de route de l'Etat. On est en train de chiffrer le bilan 2018-2022 avec les partenaires, de mettre à jour les plans d'action et le périmètre de l'ORT qui peut bouger un petit peu et on est en phase de concertation avec les partenaires.

Ce qu'il ressort, hier j'avais en visio un Conseil d'Administration de Villes de France, c'est que toutes les villes concernées par Action Cœur de Ville aujourd'hui sont assez inquiètes de voir Action Logement ne plus s'engager aussi fortement. J'ai eu une autre visio ce matin avec le cabinet du Ministre, Monsieur Béchu, cela a été aussi un élément que j'ai fait remonter parce que c'est un élément fort de la politique de logement dans nos villes moyennes et si Action Logement venait à ne plus accompagner, tel que cela a été fait dans le premier plan, nos villes moyennes, cela serait préjudiciable.

J'aurai eu un déjeuner avec la Préfète de Région début avril pour aborder ces sujets parce que là aussi il faut faire remonter partout, donc on est un peu dans une phase où le Gouvernement nous dit on fait Action Cœur de Ville 2 mais où sont les moyens de l'Etat comme d'Action Logement ? Pour l'instant on n'en sait pas grand-chose et il reste encore beaucoup de questions pour lesquelles nous attendons des réponses. En plus, on a appris ce matin le départ pour une autre mission du Préfet Rollon Mouchel Blaisot, qui était le coordonnateur et qui part sur une mission désormais d'identification de foncier industriel par rapport aux friches industrielles, donc affaire à suivre avec intérêt et un peu d'inquiétude et d'attention.

Madame Riamon : C'est une proposition très ouverte que je vous fais, j'ai été interrogée à titre professionnel par Gilbert-Luc Devinaz, sénateur du Rhône concernant le bilan des Actions Cœur de Ville, centre bourg, donc il se trouvait que j'ai travaillé là-dedans à titre professionnel mais je pense que dans la proximité géographique qu'on a, il avait pris beaucoup d'exemples sur Tarare m'avait-il dit et je lui avais proposé de prendre aussi des exemples à Roanne, je ne sais pas si cela a été le cas mais en tout cas je pense que la proximité géographique et puis de toute façon il a sûrement un collègue LR en mission avec lui, cela peut être intéressant aussi de s'appuyer sur cette mission parlementaire qui vise à évaluer les Actions Cœur de Ville, je me permets de vous le signaler.

Monsieur le Maire : N'étant absolument pas sectaire, je parle avec tout le monde.

Madame Riamon : Je pense que l'avis que vous avez relaté là est partagé par de très nombreux élus et de très nombreux collaborateurs d'élus qui sont plutôt satisfaits de cette première phase mais s'inquiètent pour la suite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, Roannais Agglomération, la Banque des Territoires, Action Logement, le Département de la Loire et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.

13. Aménagement du carrefour rue de Charlieu/avenue du Polygone – Offre de concours – Convention avec les SCI Mars de Roanne et ANPL – Acquisition et cession de parcelles - Approbation

Monsieur Murzi indique que la SOROFI, entreprise spécialisée dans la fourniture pour la plomberie, chauffage, sanitaire (commerces de gros), a, dès 2018, ambitionné d'implanter ses nouveaux locaux sur le site de l'ex BRM Vivamaille situé 202-206, rue de Charlieu à Roanne.

La société Coté Route, atelier de réparation automobile et locataire d'un bien immobilier, appartenant à la SCI ANPL située 200, rue de Charlieu est, quant à elle, voisine et installée depuis de nombreuses années. Ces deux entreprises génèrent un flux de véhicules légers et poids-lourds importants.

Les Sociétés SOROFI et ANPL se sont accordées de longue date des servitudes de passage réciproques pour emprunter les parcelles desservant l'emprise de chacun de leur tènement.

La Ville de Roanne a été saisie, depuis plusieurs années, d'une problématique de sécurisation d'entrée et de sortie au niveau de ces deux activités entre les n° 200 et 204, rue de Charlieu, face à l'avenue du Polygone.

En cours de pourparlers, la Société SOROFI a vendu ses tènements à la SCI Mars de Roanne qui a repris à son compte la demande exprimée par la Société SOROFI.

La Ville de Roanne, soucieuse de la sécurité des usagers, a étudié la possibilité d'un aménagement qui se concrétisera par la réalisation d'une petite voirie et l'installation de feux tricolores à connecter aux feux existants. Par ailleurs, une amélioration générale du carrefour au niveau de la rue de Charlieu et de l'avenue du Polygone par la création notamment de pistes cyclables sera engagée. Le coût global du réaménagement du carrefour est estimé à 411 000 € H.T. dont 60 000 € H.T. pour l'aménagement d'un embranchement à feux utilisables par les deux entités économiques.

Cependant, le réaménagement de la zone de sortie « SOROFI-COTE ROUTE » nécessite la réalisation de travaux publics sur une emprise privée appartenant à la SCI Mars de Roanne et à la société ANPL, en l'espèce les parcelles BM 648 en totalité et BM 456 en partie, conformément à la demande exprimée.

Les sociétés Mars de Roanne et ANPL ont donc proposé à la commune de financer la fraction des travaux publics requis pour la réalisation de cet aménagement, pour la part correspondant aux aménagements destinés à sécuriser leur accès à la route de Charlieu. Pour des motifs de maîtrise du foncier destiné à accueillir des équipements publics, elles ont également proposé de vendre les parcelles correspondant à l'emprise nécessaire à l'aménagement de la voirie, en l'espèce les parcelles BM 648 en totalité et BM 456 en partie.

Les travaux que la SCI ANPL et la SCI Mars de Roanne se proposent de prendre en charge sont décrits dans l'annexe jointe à la présente délibération (annexe 3 de l'offre de concours) et correspondent à des travaux de type terrassement, création de bordure et caniveau, pose de conduite et fourreau, installation de mobilier urbain (panneaux et feux tricolores) enduit bitumineux.

Ces aménagements s'insèrent dans une opération plus vaste de sécurisation de la rue de Charlieu et seule la fraction des équipements directement utiles aux sociétés offrantes sera prise en charge financièrement par elles.

L'acquisition des tènements a été estimée à la somme totale de 6 440 € H.T. pour 322 m² soit un montant de 20 €/m² et se décompose comme il suit :

- partie de la parcelle cadastrée section BM n° 456 pour une surface de 13 m² (suivant document d'arpentage à établir) appartenant à la SCI ANPL pour la somme de 260 € ;
- totalité de la parcelle cadastrée section BM n° 648 de 309 m² appartenant à la SCI Mars de Roanne pour la somme de 6 180 €.

Le montant des travaux est de 60 000 €, somme de laquelle devra être déduit le montant des acquisitions des tènements soit 6 440 €. La somme résiduelle de 53 560 € servira donc de fondement à la répartition des montants financiers pris en charge par la SCI ANPL (33,33 % soit 17 852 €) et la SCI Mars de Roanne (66,67 % soit 35 708 €).

Il est convenu que ces sommes seront versées en une seule fois, à la date d'achèvement des travaux.

Il est convenu que les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville devront débuter à partir du 20 mars 2023 sous réserve des travaux préparatoires de démolition de mur et dépose de coffret gaz notamment par la SCI Mars de Roanne et sous peine le cas échéant, de résiliation de l'offre et de restitution des sommes.

Un projet d'offre de concours a été établi et annexé à la présente délibération.

Considérant la demande de sécurisation de l'accès aux tènements des SCI ANPL et Mars de Roanne depuis la rue de Charlieu et exprimée depuis plusieurs années,

Vu l'estimatif des travaux faisant l'objet de la présente offre de concours,

Considérant que le montant de l'offre de concours correspond au financement de travaux directement utiles aux sociétés offrantes ,

Considérant que l'aménagement de la voirie publique se substituant à l'impasse desservant les tènements des SCI ANPL et Mars de Roanne nécessite d'acquérir l'emprise foncière de celle-ci,

Il est proposé d'accepter l'offre de concours.

Par ailleurs, la SCI ANPL demande que la Ville de Roanne lui cède gracieusement la parcelle BM 429 d'une surface de 4 m², issue d'anciens aménagements de voies ferrées privatives afin de démolir le portail et améliorer leurs abords.

Monsieur Gerbot : On présume qu'il y a eu une estimation faite par France Domaine ?

Monsieur le Maire : Pas d'estimation quand un bien est considéré comme étant inférieur à 180 000 €. France Domaine aujourd'hui n'accepte de faire une estimation que si le bien tourne autour au minimum de 180 000 €, donc là vous le voyez, on achète des terrains à 20 € le mètre.

Je rappelle que quand on vend du terrain industriel ou économique, on le vend aujourd'hui à 45 € donc on ne fait pas une mauvaise affaire. Certes on va céder gracieusement 4 m², en fait on est plutôt content d'aménager ce carrefour et ainsi de régler de façon assez large les problèmes de circulation et de sécurité, on le fait pourquoi maintenant ? Parce que ce tènement était laissé à l'abandon depuis une vingtaine d'années, c'était l'ancienne usine BRM qui a été rasée. La société qui l'a rachetée vient mettre en plus son siège régional chez nous et comme il va y avoir une modification du trafic, davantage d'allers et sorties qu'il y en avait avant, on a décidé de modifier le carrefour. Comme on le modifie aussi un peu à cause de cette entreprise, nous sommes allés les voir pour leur demander d'en payer une partie, en tout cas la partie qui les concerne et ils ont accepté, ce qui est une première parce que jusqu'à présent la ville et donc le contribuable, payait tous les aménagements y compris quand cela venait rendre service également à une entreprise. Là on a décidé que comme c'était le fait générateur, il fallait qu'ils participent.

Madame Riamon : On est pour la solution qui est proposée, elle est intéressante et soulage un peu le problème de ce carrefour, c'est juste par rapport au croisement entre l'avenue du Polygone et le boulevard de la Marne, il y a beaucoup de travaux cela dure depuis longtemps, je ne connais pas exactement le contexte dans lequel, enfin pourquoi c'est aussi long ... et la chaussée est extrêmement dégradée, l'arrivée aussi de la voie...

Monsieur le Maire : Ce sont des travaux de plantations.

Madame Riamon : A quel moment la voirie ou la voie sera rénovée ? Et aussi qu'est-ce qui est prévu pour le débouché de la voie cyclable qui arrive en plein milieu du carrefour ? Cela n'incite pas à utiliser cette voie cyclable, déjà que je n'étais pas fan de voir la suppression de la voie ferrée à titre personnel.

Monsieur le Maire : La voie ferrée n'est pas supprimée, elle est recouverte.

Madame Riamon : Je sais bien tout cela, vous l'avez expliqué mais cela m'a fait de la peine. Je me suis dit au moment où on promet le raccordement, l'utilisation des voies ferrées pour le transport pondéreux, je pense que cet embranchement est important et pourrait l'être pour l'avenir. J'ai compris que c'est un aménagement réversible mais le fait est que si vous êtes à vélo sur cette voie, la traverser c'est quand même quelque chose.

Monsieur le Maire : Vous avez raison il y a un point de dangerosité avec le carrefour, là on est en phase d'aménagement de plantations sur les côtés, après répondre à votre question sur quand est-ce qu'on va refaire le tapis et éventuellement revoir le carrefour, je n'ai pas l'info, à mon avis ce n'est pas au programme 2023, il faut que l'on regarde dans les prochains programmes ce qui va être prévu.

Madame Riamon : Comme je sais que vous êtes assez fan de réparer les routes, je me disais que celle-là avait vraiment besoin d'être réparée.

Monsieur le Maire : Vous, vous considérez que celle-ci est prioritaire, d'autres nous disent que d'autres sont prioritaires, bref il faut quand même refaire des routes. On en fait jamais assez.

Madame Riamon : C'est parce qu'il y passe beaucoup de camions.

Monsieur le Maire : C'est vrai aussi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le principe de l'offre de concours des SCI ANPL et Mars de Roanne au profit de la Ville de Roanne pour la réalisation des travaux de création d'une voie publique en lieu et place de l'impasse desservant les terrains des SCI ANPL et Mars de Roanne et pour l'installation de feux de signalisation, l'acquisition des parcelles BM 456p pour environ 13 m² selon document d'arpentage à établir et BM 648 pour 309 m² et de céder la parcelle BM 429 à titre gracieux.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

14. Aménagements cyclables entre le giratoire Valmy et le carrefour de la RD 482 avec l'avenue de la Marne et la rue Rhin Danube – Convention avec le Département de la Loire - Approbation

Monsieur Passot indique que considérant que la Ville de Roanne va réaliser des aménagements destinés à améliorer la sécurité des usagers cyclistes de la RD482 ;

Considérant que le département autorise la Ville de Roanne à réaliser ces travaux à ses frais ;

Considérant que les modalités d'entretien des ouvrages sont à définir ;

Monsieur le Maire : Enfin des voies cyclables sécurisées sur ce tènement, on a été aussi en discussion avec Lucien MURZI, le Vice-Président Jérémy LACROIX, pour l'aménagement du carrefour de la cible roannaise qui doit permettre de desservir dans des conditions meilleures la zone de Bonvert, donc là on travaille actuellement avec les services du Département de façon à avoir des aménagements routiers et également sécurisés pour les voies pour les 2 roues, mais c'est une opération du Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention concernant les aménagements cyclables entre le giratoire Valmy et le carrefour de la RD 482 avec l'Avenue de la Marne et la rue Rhin Danube à intervenir avec le Département de la Loire.

15. Gestion des voies limitrophes entre les communes de Roanne et Vougy – Convention - Approbation

Madame Prost Mallet indique que les services municipaux de Roanne et Vougy interviennent sur la zone limitrophe des deux communes pour l'entretien des réseaux. Afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité des services, une convention est proposée avec pour objectif de formaliser l'ensemble des interventions des services techniques pour toute la zone limitrophe entre les communes de Roanne et Vougy. Elle remplace la convention signée en 1985, qui nécessitait une remise à jour, suite à la modification de l'éclairage (changement des luminaires).

Les articles de la convention prévoient le périmètre d'intervention, le contenu des interventions des services techniques, ainsi que les moyens et modalités d'intervention.

Le remboursement des frais induits est prévu sur la base d'un forfait annuel, dont le détail est précisé en annexe de la convention. Seule une révision du coût du KWh entraînera une révision du montant forfaitaire de la convention, par l'intermédiaire d'un avenant.

La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable tacitement à chaque date anniversaire.

Dans l'hypothèse où la Ville de Roanne ou la Ville de Vougy souhaiterait résilier la présente convention avant son terme, l'autre partie devra en être avisée a minima six mois au moins avant la date anniversaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de gestion des voies limitrophes à intervenir avec la commune de Vougy.

16. Dissimulation des réseaux rue de Varennes par le S.I.E.L.-T.E. – Versement du fonds de concours au S.I.E.L.-T.E. - Approbation

Monsieur Bost rappelle que dans le cadre de la réfection totale de la voirie rue de Varennes à Roanne, la Ville de Roanne a donné la maîtrise d'ouvrage des travaux de dissimulation des réseaux au S.I.E.L.-T.E..

Du fait de ce transfert de compétences de la Collectivité, le S.I.E.L.-T.E. perçoit les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le coût du projet s'élève à 72 868 € H.T., la participation de la Ville de Roanne étant de 61 625 €.

Après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Messieurs Lassaing et Dorange, Administrateurs du S.I.E.L.-T.E., ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régler au S.I.E.L.-T.E. la participation incombant à la Ville de Roanne.

17. Vidéoprotection – Protocole d'accord transactionnel avec la société INEO INFRACOM - Approbation

Monsieur Murzi indique que la Ville de Roanne a attribué le 23 mai 2019 le marché de maintenance du système de vidéoprotection à la société INEO INFRACOM et ce pour une durée de 4 ans, de 2019 à 2023.

En 2022 des dysfonctionnements sont survenus dans cette maintenance, pour lesquels des réparations n'ont pas été effectuées dans les délais contractuels prévus, engendrant des pénalités.

Au total, le montant de ces pénalités s'élève à 104 669,31 € T.T.C..

Pour sa part la société INEO INFRACOM a contesté l'application de ces pénalités au motif que la Ville de Roanne n'avait pas passé commande de la maintenance en 2022, contrairement aux années antérieures.

Le montant de cette maintenance se chiffre pour 2022 à 96 783,44 € H.T..

La Ville de Roanne et la société INEO INFRACOM se sont rapprochées afin de mettre fin, amialement à ces contestations réciproques.

En ce sens, un protocole d'accord transactionnel a pu aboutir, chaque partie renonçant, pour la Ville de Roanne à l'application des pénalités et pour la société INEO INFRACOM au paiement de la maintenance pour 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la société INEO INFRACOM.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

18. Déclaration d'Intention d'Aliéner – Bilan du 4^{ème} trimestre 2022 – Compte-rendu

Madame Brun indique qu'en application de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal.

Aussi, il est dressé une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2022.

Il en résulte qu'entre le 1er octobre et le 31 décembre 2022, 253 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été déposées pour un montant global de transaction de 32 778 316,75 €.

Sur ces 253 D.I.A., aucune n'a fait l'objet d'une préemption par la Ville de Roanne.

Madame Riamon : Vous êtes pour le digital et on a une très jolie base de données qui permet de sortir d'un clin d'œil d'un seul, une cartographie de ces DIA qui pourrait heureusement agrémenter le compte-rendu que vous nous faites et amener aussi des réflexions de la part de l'ensemble des conseillers. Cela ne coûte rien parce que cela se fait dans d'autres communes. Vous pouvez aussi faire un petit graphique des variations de prix moyens de vente, de cession, de telle sorte à ce qu'on ait une photographie de l'évolution du marché de l'immobilier. Ce sont des petites choses qui sont toujours utiles pour réfléchir à ce qui se passe dans notre ville.

Monsieur le Maire : Chaque année vous nous le dites. Je n'ai pas trop envie de mobiliser nos services qui ont déjà de fortes tâches mais si la secrétaire de l'opposition est prête à le faire, vous avez la liste, les adresses ... Elle aura de quoi s'occuper et cela vous permettra d'intervenir et on projettera la carte.

Madame Riamon : Elle n'est pas sans rien faire.

Monsieur le Maire : Je m'en doute bien mais comme nos agents non plus.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 4^{ème} trimestre 2022.

*

* *

Monsieur Gerbot : D'après nos informations, le C.C.A.S. ne délivrerait plus de certificats de non-ressource aux jeunes migrants sans papiers, cela les prive d'autres accès donc à des droits de réduction de coûts sur d'autres services comme la Star. Pourquoi ce changement et enfin peut-on le remettre en place ?

Monsieur le Maire : Je vais regarder si on le fait ?

Monsieur Beysson : Cette semaine une association a demandé parce que les jeunes sans papiers n'ont pas de financement et c'est une association qui participe à aider le financement par des dons de personnes de la ville qui financent pour les enfants les transports. Par le biais de ce bon, cette association pouvait aller voir la Star et demander un financement avec une réduction qui était de l'ordre de 80%, qui faisait que c'était absorbable par les dons des habitants pour le prendre en charge. Quand elle est retournée, c'est tout récent, elle a eu une fin de non-recevoir de la part du C.C.A.S. qui a dit non on ne délivre plus ces bons et il se trouve que la Star ne prend pas d'autres choses que ce bon du C.C.A.S. puisqu'elle a fait la démarche auprès de la Star aussi pour dire est-ce que vous acceptez un papier d'exonération d'imposition et la Star a dit non on ne prend que pour des personnes de plus de 65 ans, je crois mais pas dans ce cas-là, uniquement ce papier, et on se dit que ce serait une bonne chose si soit il peut être remis en place, soit de voir avec la Star pour qu'elle accepte cet autre papier dont disposent ces personnes, ces enfants pour pouvoir disposer de cette tarification-là.

Monsieur le Maire : D'abord je ne suis pas sûr, on va vérifier, ce n'est pas un sujet que je maîtrise, Madame Troncy va vérifier. A la Ville de Roanne je n'en ai pas le souvenir.

Après il y a un 2^{ème} sujet c'est le fait d'obtenir de la part de la Star une réduction. C'était clairement débattu en Conseil, tranché, il n'y a pas de réduction sur les transports publics pour les personnes en situation irrégulière, donc il n'y a pas besoin de bon.

Monsieur Beysson : Cela a été tranché quand ?

Monsieur le Maire : Cela a été tranché déjà sous le précédent mandat, cela avait été porté à l'époque par Jean-Jacques Ladet, le bureau et le Conseil Communautaire dans le cadre d'une tarification qui est aujourd'hui connue de tous, a toujours dit que nous ne pouvions pas, en tant que service public, apporter un financement à des personnes qui sont en situation irrégulière.

Après c'est le rôle des associations, on a toujours dit que nous étions légalistes, par conséquent à partir du moment où des gens se maintiennent sur le territoire sans droit ni titre et qui devraient au contraire avoir quitté le territoire, on ne peut pas entretenir ces personnes quelle que soit la nature de l'entretien, donc un soutien de transport ou autre et que cela doit être pris en charge uniquement par le milieu associatif mais pas par la collectivité, qui elle se doit de respecter la loi.

Monsieur Beysson : On a un désaccord sur ce sujet-là.

Monsieur le Maire : Je sais bien qu'on est en désaccord mais on ne va pas trancher ce soir, cela restera tant que je serai Président de Roannais Agglomération et Maire de la Ville.

Monsieur Beysson : C'est pour cela que je ne veux pas relancer le débat de fond de ce désaccord, simplement il me semble que jusqu'à présent, mais il faut vérifier tout cela, c'est une possibilité qui existait pour pouvoir sur la base de cette exonération ...

Monsieur le Maire : On va vérifier.

Madame Dumoulin : Pourrions-nous savoir quelle est la règle pour les personnes, les familles qui sont en cours de régularisation sur ces questions-là ?

Monsieur le Maire : A partir du moment où des personnes sont avec un titre de séjour valable, ou sont encore non notifiées par l'Etat, leurs droits sont garantis, mais dès qu'il y a une notification, une OQTF pour dire vous devez quitter le territoire, vous êtes désormais en situation irrégulière et irréversible, là il ne peut pas y avoir de soutien de la part d'une collectivité. Des collectivités s'affranchissent de cela, c'est leur droit tant que le contrôle de légalité les laisse faire, mais moi je sais que par principe et parce que je connais le droit, on ne peut pas le faire.

Monsieur Beysson : Juste un complément d'information des échanges que j'ai eus pour faire les vérifications, mais des personnes qui étaient en situation de ne pas avoir de papiers n'étaient pas forcément des personnes sous OQTF, c'était aussi des personnes qui pouvaient être en attente de régularisation et c'est pour cela qu'à mon avis, il faut vérifier toutes ces possibilités-là.

Monsieur le Maire : Il y a 2 statuts, vous attendez une décision de l'Etat et dans ce cas-là, effectivement, vous bénéficiez d'accompagnement possible et puis une fois que la décision est prise, là par contre vous changez de statut.

Monsieur Beysson : Même après une OQTF il y a des possibilités de recours, des choses qui peuvent être mises en place et dans ce cadre-là, il y a des personnes qui sont encore dans cette situation d'attente de décision et a minima, il y a ces cas-là sur lesquels on devrait pouvoir tomber d'accord.

Monsieur le Maire : Quand il y a OQTF et que l'on conteste l'OQTF, on est encore en suspension de droit, mais une fois que la décision judiciaire est tombée, que l'OQTF est confirmée là après c'est terminé. Le drame dans notre pays c'est que malheureusement on maintient des gens sur notre sol alors qu'ils ont épuisé tout recours et on a effectivement une espèce de no man's land où on a des gens et ce peut être des adultes, des enfants qui sont sans droit ni titre mais qui auraient dû quitter le territoire qu'ils n'ont pas quitté. La seule possibilité, en tout cas c'est la ligne que je défends, c'est le soutien financier ou autre hébergement par le milieu associatif mais à Roanne ce ne sera que le milieu associatif. D'autres communes les aident comme elles veulent, elles prennent leurs responsabilités avec les services de l'État, avec le contrôle de légalité, mais moi je reste sur cette position-là.

Madame Chevillard : Une question et des interrogations et peut-être aussi quelques inquiétudes concernant la Mission Locale, il y a un certain nombre d'informations aujourd'hui qui circulent, qui posent quand même problème, notamment sur des travaux qui auraient été réalisés, qui ont coûté beaucoup plus cher que cela aurait dû, une procédure de licenciement pour maltraitance du personnel enfin des choses quand même relativement inquiétantes.

Est-ce qu'on pourrait avoir quelques éclaircissements parce qu'il me semble que la Mission Locale joue un rôle relativement important à la fois sur la ville de Roanne, pour notre jeunesse en tout cas mais au-delà de la ville de Roanne, sur Roannais Agglomération et je dirais plus largement puisqu'il y a aussi d'autres territoires qui sont concernés, donc est-ce qu'on peut avoir des éclaircissements par rapport à ce qui se passe et savoir un petit peu où cela en est ?

Monsieur le Maire : J'ai un reproche à vous faire et un conseil à vous donner. Le reproche c'est ne colportez pas des rumeurs sans avoir la garantie que ces rumeurs sont des faits, parce que derrière les rumeurs il y a des hommes et des femmes et que ces hommes et ces femmes pourraient vous attaquer en justice pour avoir diffusé une rumeur les incriminant, donc je vous invite à la plus grande prudence.

Lorsqu'il y a comme cela des questions qui se posent, les seules personnes habilitées à répondre et en l'occurrence sur l'espace 2M c'est le Président de l'espace 2M et la personne incriminée si elle le souhaite, donc je vous invite à poser vos questions au Président de l'espace 2M.

Je ne siège pas à l'espace 2M, je ne préside pas l'espace 2M, je suis le Président de Roannais Agglomération qui finance, comme le fait la Région, comme le fait l'Etat, l'espace 2M.

Quand on me dit, parce que beaucoup de gens se croient autorisés à transmettre comme cela des informations, à parler sans savoir, c'est un cancer de notre société de lancer, d'entretenir des rumeurs sans qu'elles ne soient avérées. S'il y a des choses qui sont peut-être dans l'esprit de certains et que cela va plus loin, la justice fera son travail mais nous ne sommes pas un tribunal, nous ne sommes pas là pour dire, Pierre, Paul, Jacques a fauté, aurait dû faire ceci, aurait dû faire cela, moi je ne connais pas le dossier, n'étant pas Président de la Mission Locale je ne connais pas les comptes de la Mission Locale, si ce n'est le compte rendu que l'on me fait du bilan annuel, je n'ai pas accès aux factures, je n'ai pas accès aux devis, je n'ai pas accès aux procédures, donc je suis au courant officiellement de rien et donc je ne vais sûrement pas accrédi-ter ou discréditer quoi que ce soit.

Madame Chevillard : Je ne colporte pas des rumeurs, je demande simplement des explications puisqu'il y a quand même un certain nombre d'informations qui fusent donc je voulais avoir des explications parce qu'il me semble quand même et je l'ai dit, il me semblait important qu'on ait des informations parce que la mission locale joue un rôle relativement important sur notre territoire. Je ne souhaite pas colporter quoi que ce soit mais simplement avoir des informations ce qui n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire : Nous sommes au Conseil Municipal de Roanne, la Ville de Roanne n'a aucune liaison avec la Mission Locale, c'est Roannais Agglomération qui désigne un représentant au Conseil d'Administration et qui finance la Mission Locale, donc si vous avez une question à poser ce n'est pas ici, c'est à Roannais Agglomération.

Après, à partir du moment où dans votre bouche vous parlez de rumeurs, vous les colportez, nous sommes en séance publique avec des gens qui nous regardent, avec la presse qui est ici et donc vous accrédi-tes quelque part d'une manière ou d'une autre, le fait que ces rumeurs circulent, est-ce que moi je me permets de le faire ? Jamais je ne ferai cela, surtout pas en séance publique et c'est pour cela que je le dis c'est une faute de votre part. Je pense que vous auriez mieux fait d'aller prendre contact avec le Conseil d'Administration, avec la direction ou la présidence de la Mission Locale mais ce n'est pas ici qu'on doit avoir ce débat-là.

Madame Riamon : J'ignore ce qui peut se passer à la Mission Locale Monsieur le Président.

Monsieur le Maire : La Mission Locale travaille, elle rend service, les jeunes sont accueillis, elle fonctionne.

Madame Riamon : On y reviendra autant que nécessaire en Conseil Communautaire mais permettez-moi quand même de vous dire ici en tant que Président de l'Agglomération et financeur comme la Région ou l'Etat, vous avez un devoir de contrôle de ce qui se passe sur tout organisme que vous financez.

Monsieur le Maire : Je suis Maire de Roanne ici Madame.

Madame Riamon : Oui bien sûr mais il se trouve que l'on parle de la Mission Locale.

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas à en parler.

Madame Riamon : Vous avez répondu aussi en tant que Président de l'Agglomération donc il me semble que le Président de l'Agglomération contrôle ce qu'il finance, c'est normal.

Monsieur le Maire : Qui vous dit que le Président ne le fait pas ?

Madame Riamon : Je le souhaite vivement.

Madame Dumoulin : Dans la presse, l'ONU a annoncé qu'il faudrait 300 ans pour avoir peut-être une forme d'égalité entre les femmes et les hommes, c'est long 300 ans, alors nous ne le verrons pas c'est comme cela, c'est la vie mais nous avons consacré cette semaine une journée à cette réflexion sur le rapport à travers la question de l'égalité et non pas de l'équité sur le rapport entre les femmes et les hommes. Une journée alors il y a 1 000 façons de consacrer cette journée, certains la célèbrent en donnant une rose à une femme ou à des femmes pourquoi pas, je trouve cela assez symbolique et pourquoi pas intéressant.

Il y a des associations, surtout là sur Roanne, qui invitent par des événements particuliers, toujours dans la convivialité, à poser des actes ou à imaginer que des actes puissent être posés dans un avenir proche pour lutter contre ce temps de 300 ans qui s'annonce, alors Monsieur le Maire ma question est simple, est-ce que vous avez réfléchi à la proposition qui a été faite par certains de nos concitoyens et concitoyennes, sur le fait de donner à cette très belle place, que j'aime beaucoup d'ailleurs, j'ai trouvé que cette rénovation était très intéressante il y a quelques années, à la très belle place Clémenceau de donner le nom de Gisèle Halimi, face évidemment à la justice qui est là, présente sur cette place.

Monsieur le Maire : Qui ne pourrait pas être d'accord avec ce principe d'égalité des femmes et des hommes, en tout cas autour de cette table je mets au défi chacun et chacune d'entre nous de dire je ne suis pas d'accord avec ce principe.

Nous sommes tous d'accord avec ce principe et je dirais même que nous faisons mieux, et moi en tant qu'employeur, puisque je suis le Maire de cette ville, je suis le Président de son agglomération et qu'à ce titre, j'ai sous mon autorité 1 000 collaborateurs, nous faisons voter, en tout cas nous vous informons chaque année du rapport d'égalité femmes-hommes dans chacune de nos structures, c'est la loi mais ce qui n'est pas la loi c'est le constat. Quel est-il à Roanne ? à la ville ? à l'agglomération ?

L'égalité femmes-hommes est une réalité, peut-on faire mieux ? Je ne suis même pas sûr, en tout cas nous faisons et je vais vous donner un exemple très concret. Monsieur Vanhecke n'est pas là, s'il avait été là, il m'aurait dit Monsieur le Maire où en est-on du recrutement du nouveau directeur du musée ? Il se trouve que nous sommes en phase finale et que j'avais comme candidat à choisir, une femme et un homme, dilemme mais non pas sur le sexe, sur les compétences, les profils de chacun des candidats. Je n'ai pas fait de choix et j'ai fait le choix de proposer aux deux de venir. Alors comme dans nos structures la codirection n'existe pas, ou si elle a été tentée ailleurs elle est très compliquée, il a fallu faire des propositions aux uns et aux autres pour qu'ils se positionnent en disant on est prêt à vous prendre tous les deux, je les ai même réunis, invités à déjeuner en présence d'Isabelle Suchel Mercier, la directrice de la culture, en présence de l'adjoint en charge de la culture pour essayer de voir avec eux comment est-ce qu'ils étaient capables de s'entendre et de travailler ensemble.

Sur l'égalité salariale, même salaire, ce n'est pas la loi sinon il n'y aurait pas de rapport Madame Riaron, on n'aurait pas de rapport à faire, vous savez que dans la fonction publique il y a deux salaires, il y a la grille et puis après il y a la N.B.I., il y a les primes ... Certains pourraient s'ils le souhaitent donner des primes plus importantes à certaines catégories plutôt qu'à d'autres, nous ne faisons pas cela.

Très concrètement, on est déjà dans cette égalité donc je ne peux pas nous faire le moindre reproche de ce côté-là, vous étiez présente Madame Dumoulin mardi soir dans cette même salle, pour mettre à l'honneur une femme exceptionnelle, je pourrais dire qu'elles sont toutes exceptionnelles, mais une femme au destin particulièrement exceptionnel. Donc là encore, il ne s'agit pas de dire il faut faire pour les femmes, il faut faire pour les hommes, les destins font que l'on a des gens qui sont illustres ...

Venons-en à votre proposition et la proposition que j'ai vue partagée par l'autre groupe d'opposition, débaptiser la place Georges Clémenceau pour la renommer Gisèle Halimi. Qu'est-ce qu'il vous a fait Georges Clémenceau ? Pourquoi serait-il la victime de ce choix ?

Gisèle Halimi 1927-2020, est une femme admirable, elle fut avocate, militante féministe, femme politique et écrivaine, défenseur du droit à l'avortement et reconnaissance du viol comme crime dans les années 70, députée de l'Isère 3 ans, cofondatrice de l'association « choisir la cause des femmes » avec Simone De Beauvoir, ambassadrice de la France à l'UNESCO et à l'ONU et reconnue dans ses mérites en étant chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'honneur en 97. C'est une femme admirable. Mérite t-elle d'avoir à Roanne, son nom sur une place, une rue, un square ? Certainement oui, en tout cas pas davantage, pas moins que d'autres, mais là où cela me déplaît, c'est que je dois débaptiser la place Georges Clémenceau.

Qui était Georges Clémenceau ? Il est né en 1841 mort en 1929, dit le tigre et le père de la victoire. Il a quand même eu un rôle dans la première guerre mondiale qu'on ne peut pas mettre en parallèle avec les mérites de Madame Halimi, vous en conviendrez.

Médecin, principale personnalité du début de la 3^{ème} République, homme d'Etat français, Président du Conseil pendant 6 ans sous la 3^{ème} République, Ministre de l'Intérieur en 1906, il fut maire du 18^{ème} arrondissement de Paris, député pendant 22 ans, sénateur du Var pendant 18 ans, Président de la commission des armées au Sénat en 1914, fondateur du journal La justice en 1880, il a fait voter des lois sociales importantes, sur les retraites ouvrières, sur la journée de 10h, sur les syndicats, il crée le premier ministère du Travail.

Jean Auroux tremblerait si on devait débaptiser Georges Clémenceau de la place. Il mène à son terme la séparation des églises et de l'Etat avec Aristide Briand, cela devrait là aussi vous parler, membre de l'Académie française, implication contre la fatigue des peuples et des combattants à la fin de la Grande Guerre qui mena l'Armistice le 11 novembre 1918, il n'hésitait pas à se rendre dans les tranchées pour motiver ses troupes, principal artisan du traité de Versailles, Clémenceau incarnait de manière exceptionnelle cet attachement à la Nation, cette capacité à rassembler le pays en danger.

Comment voulez-vous que je débaptise la place du palais de justice du nom de Clémenceau ? Jamais. Alors je vais vous faire une proposition, nous avons dans notre ville une rue Proudhon, savez-vous qui a été Proudhon, je suis prêt à la débaptiser, parce que Proudhon est quand même le théoricien de l'anarchie et cela j'avoue que quand on est un fervent défenseur de la République, l'anarchie pour moi cela ne passe pas. Donc je proposerai à un prochain Conseil Municipal de débaptiser la rue Proudhon et de la nommer Gisèle Halimi.

Monsieur Beysson : Ce n'est pas Georges Clémenceau qui est attaqué, c'est la question symbolique de l'emplacement de la place puisque c'est la place à côté du palais de justice, sur laquelle il y a un symbole fort puisque chaque année, il y a quasiment 100 000 violences faites aux femmes, conjugales notamment avec un très faible, moins de 1%, de condamnations derrière et aujourd'hui c'est un réel problème dont vous pouvez discuter des causes, d'un point de vue juridique de l'accompagnement, de la formation, il y a plein d'autres sujets qui expliquent ce décalage entre les violences constatées et la peine derrière. Cette place-là est visée et pas Clémenceau sachant que Clémenceau est dans le top 10 des personnalités qui ont le plus de lieux publics à leur nom et que de ce point de vue-là, ce n'est pas invisibiliser la personne puisqu'elle est dans les personnes les plus représentées en France et au contraire de Madame Halimi qui n'est pas dans ce top 10. Dans cette proposition, ce n'était pas faire une offense à Clémenceau au regard du patrimoine de voirie qui est à son nom, après je pense que ce n'est pas tant la proposition, il faudrait que vous fassiez cette réponse au collectif qui en a fait la proposition et puis elles verront ce qu'elles feront de cette proposition. Il y a en aurait une autre qui serait de dire, cela peut être la place Halimi-Clémenceau si vous voulez ne pas effacer Clémenceau et on lui donne une place tout en respectant ce symbole de justice.

Madame Dumoulin : On peut aussi imaginer une autre proposition, souvenez-vous de l'affaire Stalingrad Monsieur le Maire, cela avait remué et pouvait se comprendre, donc vous avez trouvé un compromis pour l'espace Stalingrad. Je ne dis pas de bêtises, donc à partir de là, on peut très bien trouver un compromis pour cet espace et avoir le rond-point Clémenceau et la place Gisèle Halimi, vous voyez on trouve toujours des solutions.

Monsieur le Maire : Je suis assez fervent de Proudhon aussi, nous verrons bien, on va réfléchir à tout cela.

Vous savez Monsieur Beysson vient de parler du collectif, d'abord je ne mène pas de politique en fonction de tel ou tel collectif, quelle est la légitimité d'un collectif ? Je ne reconnais que la légitimité du suffrage universel, cela c'est une vraie légitimité, les collectifs sont intéressants, ils peuvent attirer l'attention mais en aucun cas ils ne doivent prendre des décisions. Ils font des propositions, ils ont le droit et après nous, en Conseil Municipal, nous déciderons.

Monsieur Beysson vous avez parlé des violences faites aux femmes, Madame Dumoulin n'a pas parlé de cela, elle a parlé de l'égalité, il faut faire attention de ne pas faire un amalgame, les deux sont réels, entre l'égalité femmes-hommes et les violences faites aux femmes, les violences faites aux femmes c'est une abomination pour lesquelles il faut lutter. Après, l'égalité c'est un droit légitime mais qu'on ne peut pas mettre sur le même plan, donc c'est pour cela qu'il ne faut pas mélanger les deux choses.

Puis pour rester sur la symbolique de la place Clémenceau qui est la place du palais de justice puisque vous l'avez évoquée, pour moi et je pense pour beaucoup de français, il ne peut pas y avoir de justice sans paix et Clémenceau c'est l'homme de la paix, c'est la raison pour laquelle, même si effectivement il y a des rues, des places Georges Clémenceau partout en France, à Roanne je vous le dis ici très clairement, nous maintiendrons Georges Clémenceau dans une rue ou dans la place, sur cette place-là, mais il n'est pas question d'aller se départir de cet homme illustre.

Je vous ai fait une proposition, elle vous convient, nous en parlerons à un prochain Conseil Municipal, ou elle ne vous conviendra pas mais je pense que l'essentiel qui ressortait de la proposition du collectif, il faut en rester là, c'est celui de faire en sorte que Madame Halimi qui est effectivement une femme illustre, qui a mené des combats mais elle n'est pas la seule, on l'a vue sur le plateau de télévision, c'est une avocate brillante qui a défendu des causes, elle mérite une place. Mardi soir Madame Kolinka l'a dit « je ne mérite pas cet honneur mais je l'accepte pour les autres, pour celles qui malheureusement ne sont pas revenues des camps » et je pense que Madame Halimi, il faut qu'on lui rende une forme d'hommage mais pas seulement pour elle-même, pour les autres et pour ce qu'elle représente.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 heures 47.

La secrétaire,

Maryvonne LOUGHRAIEB

Le Maire,

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

